

NOTE DE STRATEGIE NATIONALE

Cadre d'intervention du Système des Nations-Unies au Mali

Période : 1997-2001

NOTE DE STRATÉGIE NATIONALE

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

RESUME-SYNTHESE

I - CADRE D'INTERVENTION DU SYSTEME DES NATIONS-UNIES

II - DÉFIS A RELEVÉR :

1. Les Secteurs Sociaux

1.1 La Situation Socio-sanitaire

1.2 La Situation de l'Éducation

1.3 Le Statut des Femmes

1.4 Le Profil de la Pauvreté

1.5 La Politique de Population

2. Environnement

III - LES ATOUTS DU PAYS

1. Consolidation du Processus de Démocratisation

2. Une Politique de Décentralisation en cours de réalisation

3. Un engagement politique en faveur de l'intégration régionale

4. Potentialités Humaines et Physiques

IV - NOUVELLE VISION DU DÉVELOPPEMENT

1. Développement basé sur les Droits et les aspirations légitimes de l'Homme

2. Le Développement Humain Durable (DHD)

V - LES DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION ET APPUI ATTENDU DU SNU

1. Bonne Gouvernance / Démocratie et Gestion Post Conflit.

1.1 Bonne Gouvernance/Démocratie

1.2 Gestion post conflit

2. Développement des Secteurs/Domaines Sociaux

2.1 Dans le domaine de l'Education

2.2 Dans le domaine de la promotion des femmes

2.3 L'emploi

2.4 Dans le domaine Socio-Sanitaire

3. Développement des Secteurs Productifs

3.1 Développement Rural et Environnement

3.2 L'Hydraulique et l'Assainissement

3.3 Le Secteur Minier

3.4 Le Secteur de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme

4. Développement des Infrastructures de Base

4.1 Le Secteur des Transports et Communications

4.2 Le Secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat

4.3 Le Secteur de l'Energie

5. Reformes et Renforcement des capacités Institutionnelles de Gestion du Développement.

VI - RECOMMANDATIONS POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE L'AIDE DU SNU

1. Au niveau de l'utilisation de l'aide

2. Au niveau de la mobilisation et la coordination de l'aide

3. Au niveau de la gestion de l'Assistance Technique

4. Au niveau de l'harmonisation des cycles de programmation du SNU

5. Appui à la Décentralisation et renforcement des capacités nationale régionale et locale

6. Appui à l'Intégration Régionale

VII - MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

AVANT-PROPOS

Le Mali bénéficie depuis 1991 d'une précieuse aide extérieure en raison des résultats appréciables qu'il enregistre tant dans la mise en oeuvre des réformes macro économiques et structurelles que de la consolidation du processus démocratique.

*Le niveau de l'aide publique au développement en 1994 a atteint 465 Millions de dollars contre 388 Millions en 1993 et se caractérisait par secteur comme suit : **

- Gestion du développement économique: 132,3 Millions (28,45%)*
- Secteurs sociaux (éducation, santé, ressources humaines, développement social, et aide humanitaire) : 134,6 Millions (28,95%)*
- Développement rural et ressources naturelles :136,3 Millions (29,31%)*
- Infrastructures : 29,7 Millions (6,39%)*
- Industrie et Energie : 25,0 Millions (5,38%)*
- Commerce International et Intérieur de biens et services: 7,4 Millions (1,53%)*

La répartition de cette aide en 1994 par source était la suivante :

- Aide Multilatérale : 238,8 Millions (51,35 %)*
- Aide Bilatérale : 207,4 Millions (44,60 %)*
- ONG : 18,9 Millions (4,06 %).*

** Source : Rapport 1994 du PNUD-Coopération pour le développement du Mali en date de mai 1997.*

L'aide multilatérale reste ainsi la principale source de financement de l'Economie Malienne.

En terme de décaissement, le Système des Nations Unies émerge comme le plus grand bailleur de fonds avec un total de 157 Millions de dollars en 1994.

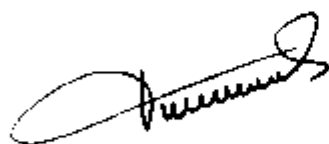
Toutefois, l'impact de cet appui pourrait devenir insignifiant si, dans le contexte international actuel marqué par l'amenuisement des ressources affectées à l'aide publique au développement, les mécanismes traditionnels d'intervention ne sont pas complétés par un instrument de référence susceptible d'aider le Gouvernement et les Agences du Système des Nations Unies à une meilleure mobilisation et coordination des ressources grâce un cadre de priorités et d'objectifs convenus.

Pour ce faire, et conformément aux résolutions 47/199, 44/244 et 50/120 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Mali s'est doté d'une Note de Stratégie Nationale adoptée par le Conseil des Ministres en sa session du 18 juin 1997 présidée par Son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré, Président de la République, Chef de l'Etat.

Reflet fidèle des priorités nationales du Gouvernement et s'appuyant également sur les stratégies approuvées à l'échelle internationale, cette Note servira désormais de cadre d'orientation pour les interventions du Système des Nations Unies au Mali pendant les cinq prochaines années.

C'est donc avec un réel motif de très grande satisfaction que je constate l'aboutissement de ce processus, qui est le résultat de la conjugaison des efforts tant des cadres nationaux de l'administration, du secteur privé et de la société civile que des Agences du Système des Nations-Unies qui y ont contribué chacune en fonction de leur mandat respectif et, qui vise à la réorientation de l'aide vers la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable.

*Dioncounda Traoré
Ministre d'Etat, Ministre des
Affaires Etrangères et des Maliens
de l'Extérieur*



INTRODUCTION

La présente Note de Stratégie Nationale (NSN) du Mali se veut le cadre privilégié d'intervention de la communauté internationale, singulièrement du Système des Nations Unies (SNU), pour accompagner les efforts de développement du Mali à l'horizon 2001.

La résolution 47/199 du 22 Décembre 1992 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies a recommandé aux Etats membres qui le souhaitent, de formuler une Note de Stratégie Nationale (NSN) dans le but entre autres : a) de contribuer à une meilleure utilisation des ressources mises à disposition par le Système des Nations-Unies ; b) d'assurer une meilleure coordination entre les Agences du SNU au niveau des pays en leur donnant la possibilité de poursuivre en commun les objectifs et priorités de développement national dans le cadre d'une stratégie arrêtée de concert ; c) d'améliorer la coopération entre le SNU et le Gouvernement d) de faciliter la mobilisation des ressources sur la demande du Gouvernement grâce à un cadre de priorités et d'objectifs convenus.

Elle s'inspire de l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles actuellement mises en oeuvre par le Gouvernement pour atteindre les objectifs fixés pour le court et moyen termes.

La Note de Stratégie Nationale est le reflet d'une telle démarche et constitue le résultat d'un processus de larges et profondes concertations entre le Gouvernement du Mali et l'ensemble de ses partenaires économiques et sociaux.

Cette démarche de concertations lui confère son caractère essentiel de cadre consensuel d'expression des préoccupations majeures de la nation malienne et constitue de ce fait le meilleur gage du succès de sa mise en oeuvre.

Conformément aux principes généraux de son élaboration et comme rappelé ci-haut, la NSN a été instruite et élaborée sur la base d'une importante revue des sources documentaires pertinentes existantes au sujet des politiques actuelles du Mali et des mandats des Agences du Système des Nations-Unies. Par ailleurs de profondes réflexions menées dans le cadre de différents groupes de travail thématiques/sectoriels regroupant les meilleures compétences nationales appuyées par le système des Nations Unies et sous la coordination d'un Consultant National ont permis l'élaboration de la présente NSN.

RESUME-SYNTHESE

Le Mali est signataire de plusieurs Conventions Internationales destinées à répondre aux grandes préoccupations du monde actuel. L'option du Gouvernement pour une nouvelle éthique du développement basée sur la réalisation des droits de la personne, la promotion du Développement Humain Durable (DHD) et la lutte contre la pauvreté s'inscrit dans ce cadre global.

A cet effet, malgré les nombreuses contraintes (géophysiques ; ressources humaines, économiques et financières...) auxquelles le pays est confronté, le Gouvernement du Mali poursuit à travers ses plans et programmes les actions visant à :

- a) accélérer la croissance économique en tirant parti des réformes macro-économiques et structurelles ;
- b) poursuivre et approfondir le processus de démocratisation ;
- c) améliorer le bien être des populations à travers la réduction de la pauvreté et la promotion du DHD ;
- d) améliorer la gestion des ressources naturelles et protéger l'environnement ;
- e) développer et promouvoir les ressources humaines en général ; et
- f) promouvoir l'intégration des femmes et des jeunes en particulier.

Le Gouvernement du Mali souhaite par conséquent que chaque Agences du Système des Nations-Unies, dans son domaine de compétence et conformément à son mandat, apporte les meilleurs appuis à la mise en oeuvre de ses politiques, stratégies et priorités de développement. Aussi, s'agira t-il, d'un côté pour le Gouvernement en plus de la définition claire de ses politiques, d'essayer de déterminer, en relation avec ses partenaires, des domaines spécifiques de concentration privilégiés, et ce, compte tenu des atouts propres à chaque Agences du SNU et de l'autre côté, pour ces Agences, d'essayer de resserrer les critères d'utilisation des ressources, afin d'en garantir un résultat optimum au sein de l'ensemble de l'aide au développement

D'une manière générale, le Gouvernement sollicite que l'appui du SNU soit orienté vers **la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable** dans le cadre des Droits Universels de la Personne. A cet effet l'appui du Système des Nations-Unies doit notamment éviter les soutiens aux projets cloisonnés pour une véritable pérennisation des interventions en renforçant la collaboration avec les autres partenaires y compris les ONGs.

L'assistance de l'ensemble des acteurs partenaires du Mali (Bilatéraux, Multilatéraux, autres acteurs spécifiques comme le secteur privé et les ONGs) devra en priorité s'attacher à conforter et à consolider toutes les actions déjà en cours et ensuite envisager la formulation et la mise en oeuvre de nouvelles interventions conformes aux priorités définies.

Le Gouvernement du Mali sollicite l'appui desdits partenaires à travers les domaines de concentration ci-après :

1. La Bonne Gouvernance, la Démocratie
2. Le développement des secteurs/domaines sociaux : (Education, Santé, Population),
3. Le développement des secteurs productifs (agriculture, secteur minier, industrie,...)
4. Le développement des infrastructures de base (transports et communications, énergie, habitat).
5. Le renforcement des capacités institutionnelles, de gestion de l'économie : (Planification/ Finances et gestion macro-économique, Administration/Fonction Publique/Justice, Capacités nationale régionale et locale).

Pour atteindre les objectifs de développement du Mali, l'aide du SNU devrait être réorientée en vue :

- du renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement à travers notamment la modernisation de l'administration, la décentralisation des pouvoirs de décisions, la préparation de l'économie nationale à faire face aux enjeux de l'intégration régionale, la bonne gouvernance, le renforcement des capacités d'analyse, de formulation, et de suivi-évaluation des politiques de mise en oeuvre, le renforcement des capacités nationale régionale et locale (communautaires) ;
- d'un recours plus systématique à l'approche-programme et à l'exécution nationale ainsi qu'à l'adoption de mesures de simplification technique et budgétaire en matière d'exécution des projets et programmes ;
- d'une coordination plus accrue de l'assistance à travers d'une part l'organisation des Tables Rondes Gouvernement-Partenaires au développement et d'autre part l'approfondissement de la concertation inter-agences ;
- d'une meilleure gestion de l'Assistance technique conformément à l'esprit du document d'orientation de la coopération technique élaboré dans le cadre de l'exercice NATCAP ;
- d'une harmonisation des cycles de programmation du SNU sur les cycles nationaux de planification ;
- d'une intervention plus localisée et décentralisée des actions du SNU sur le terrain en rapport avec la politique de décentralisation.

La mise en oeuvre de ces différentes actions se traduira ainsi par le tableau de bord ci-après qui servira de Cadre d'Intervention du Système des Nations-Unies au Mali.

1. TABLEAU

ANNE PRIORITAIRE GÉNÉRALE ET TRANSVERSAL : LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME DÉFINI DANS LES DIFFÉRENTES CONVENTIONS RELATIVE AUX DROITS DE LA PERSONNE LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE/LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

1. ANS PRIORITAIRES	2. DOMAINES/SECTEURS D'INTERVENTION	3. PRINCIPALES STRATÉGIES	4. ORGANISMES CONCERNÉS	5. PROJETS/PRODUITS ENVISAGÉS
1. Développement Secteurs sociaux/Lutte contre la pauvreté			PNUD, UNICEF Banque Mondiale	- Observatoire du DHD
	1.1 Éducation	- Développement de l'éducation de base - Scolarisation des filles - Participation communautaire - Promotion de l'enseignement technique et professionnel - Restructuration enseignement supérieur - Alphabétisation en langues nationales - Généralisation EYE/EMP	Banque Mondiale, PNUE, UNICEF, ENUAP, UNESCO	- Poursuite et consolidation des projets en cours - Prog. décennal du secteur Éducation - PRODEC - Table ronde
	1.2 Santé	- Promotion des SSP. Décentralisation - Participation communautaire - Lutte contre le SIDA - Promotion médicaments DCI	OMS, UNICEF, ENUAP, Banque Mondiale	- Plan décennal pour la Santé - ONUSIDA - PSPIR - Table ronde
	1.3 Population	- Planification familiale - IEC Population	ENUAP, OMS, UNICEF Banque Mondiale	- Plan d'Action 1991-2022 - PPJP 1996-2000
	1.4 Emploi	- Promotion de la haute intensité de main d'œuvre - Développement des PME/PMI - Adéquation formation/emploi	BIT, PAM Banque Mondiale	- Formation professionnelle - Observatoire Emploi
2. Développement des secteurs productifs et accélération de la croissance économique	1.5 Promotion de la Femme	Intégration de la femme au Développement	PNUD-UNICEF- ENUAP - Banque Mondiale	Plan d'action 1996-2000
	2.1 Développement du secteur rural et protection de l'environnement	- Amélioration de la production et de la productivité agricole - Développement filières agricoles - Gestion rationnelle des res. nat./lutte contre la désertification - Redistribution des responsabilités et renforcement des capacités des acteurs.	PNUD, FAO, FIDA, PAM, FENU Banque Mondiale	- Transfo./ valorisat. agricole - Recher. vulgarisation Infrastructures rurales - Appui institutionnel
	2.2 Développement minier	- Amélioration cadre législatif, réglementaire - Inventaire minier - Participation secteur privé	Banque Mondiale	Syama, Sadiola, Kalama, Loulo
	2.3 Développement industriel	- Promotion PME/PMI/Transfert de technologie - Intégration agric./ind. - Politique de filières - Privatisation et promotion des investissements privés - Développement des infrastructures (zones industrielles)	PNUD, ONUDI, Banque Mondiale	Programme appui secteur privé

3. Développement des Infrastructures de base et tourisme	3.1 Transports et communications	- Entretien et amélioration d'un réseau prioritaire - Construction nouvelles infrastructures - Promotion du secteur privé - Appui au marché cétaller.	Banque Mondiale, IUT,	- Projet sectoriel des transports - Plan directeur Télécom. et Radio - Plan aéronautique national
	3.2 Energie	- Entretien et réhabilitation des infrastructures existantes - Promotion énergies nouvelles et renouvelables	Banque Mondiale	- Mise en oeuvre stratégie énergie domestique - Restructuration secteur et prog. d'investissement
	3.3 Développement de l'artisanat et du tourisme	- Préservation des sites culturels - Aménagement des parcs nationaux pour une meilleure préservation de l'environnement - Développement des ressources humaines - Appui à l'auto organisation des artisans	UNESCO, ACCT, PNUD Banque Mondiale	- Projet d'appui au tourisme culturel - Consolidation des projets en cours.
	4.1 Planification du développement et gestion macro-économique	- Harmonisation différents cadres temporels de gestion de l'économie - Amélioration des statistiques économiques financières et sociales	PNUD, FNUAP, BAO Banque Mondiale.	- Appui au renouveau de la planification éco. et soc. - Appui à la gestion de l'économie - Appui à l'Etude Nationale Prospective à Long Terme Mah 2025 - Appui au Centre d'Analyse et de Formation des Politiques de Développement
4. Renforcement des capacités institutionnelles et Gouvernance	4.2 Gouvernance Fonction Publique Justice Collectivités territoriales	- Promouvoir les capacités locales - Modernisation de l'administration	PNUD, UNICEF Banque Mondiale	- Appui au Processus de décentralisation dans toutes ses composantes. - Appui au Processus d'Intégration régionale - Appui au Projet de Développement Institutionnel - Appui à l'Administration et à la Justice.

I - CADRE D'INTERVENTION DU SYSTEME DES NATIONS-UNIES

La République du Mali est membre à part entière des Nations-Unies depuis son accession à la souveraineté nationale. Aussi depuis cette date elle a entretenu des relations fructueuses avec toutes les Institutions des Nations-Unies.

A l'occasion de l'élaboration de la Note de Stratégie Nationale pour le Mali, il est tout à fait logique de viser, de se référer aux différentes Chartes, Conventions signées par le Mali pour définir le cadre d'intervention des Agences des Nations-Unies au Mali.

La décision d'utiliser ainsi l'ensemble des Conventions Internationales définissant les Droits de la personne notamment la Charte des Nations-Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, le Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels, la Convention sur l'Elimination de Toutes Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes, la Convention relative aux Droits des Enfants, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique comme cadre de référence de la Note de Stratégie Nationale au Mali tient à trois facteurs principaux :

- Le premier facteur s'appuie sur la ratification desdites Conventions par l'Etat malien de telle sorte qu'elles font toutes parties intégrantes de la structure légale du pays. Les Conventions ainsi ratifiées deviennent dès lors reconnues comme cadre de référence des politiques gouvernementales et servent en outre à l'élaboration des objectifs et stratégies des programmes de coopération entre le Mali et ses partenaires au développement.

- Deuxièmement, les cinq dernières années ont vu des changements majeurs dans le paysage politique du Mali. Le changement le plus profond a été l'ouverture au processus de démocratisation qui a significativement marqué la société civile, les institutions publiques et les rapports entre elles.

Le nouveau contexte a ainsi favorisé l'introduction/renforcement d'une approche du développement basée sur la participation des collectivités et la décentralisation avec une prise de conscience accrue de la part de la population de son rôle dans le processus de démocratisation.

- Le troisième facteur tient à l'évolution même du concept de développement vers un concept de droits. En effet, l'acceptation croissante par les Etats des Conventions Universelles protégeant les droits de la personne, a forgé une éthique du développement qui se fonde fermement sur les droits. De plus en plus, les gouvernements, les partenaires et les institutions financières internationales reconnaissent les dépenses pour le développement humain comme des investissements rentables. De même les dépenses liés aux droits sont également considérées comme rentables économiquement. Cette convergence du développement et des droits fait donc du développement non plus seulement un choix mais bel et bien un impératif moral, une obligation.

II. LES DEFIS A RELEVER

D'une manière globale, il convient d'indiquer que le défi majeur auquel doit faire face les autorités maliennes est le développement de l'homme. Il passe nécessairement par la consolidation du processus de démocratisation en cours, la consolidation de la paix et la mise en oeuvre des politiques de développement et de décentralisation déjà en cours.

De nombreux défis caractérisent la situation économique, politique et sociale au Mali

Les principaux défis à relever se manifestent par plusieurs contraintes qui freinent le développement économique et social du Mali parmi lesquelles on peut retenir :

Au plan physique : la rigueur du climat, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace, les sécheresses, la dégradation de l'environnement, notamment des sols, des pâturages et des forêts, la pollution des centres urbains et du milieu rural, la continentalité, l'enclavement intérieur du pays au regard de l'étendue du territoire (1 241 238 km²) qui engendre des difficultés de transports et de communication. De même une politique conséquente d'aménagement du territoire doit être conçue pour prendre en compte l'objectif de développement harmonieux de toutes les régions avec une attention particulière pour les zones arides et semi-arides.

Dans le domaine des ressources humaines : on peut noter la faible couverture sanitaire, le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation, la forte croissance démographique (3,7 % taux de croissance naturelle d'une population d'environ 10 millions), l'inadéquation de la formation à l'emploi, les problèmes spécifiques liés aux conditions des femmes et des enfants.

Relever les défis liés à ces principales contraintes constitue aujourd'hui le meilleur gage d'une avancée significative vers le développement économique et social.

1. Les secteurs sociaux :

1.1. La situation socio-sanitaire :

La situation socio-sanitaire reste préoccupante en dépit des efforts consentis même si au cours de ce dernier quinquennat on note une amélioration appréciable de la couverture et de la qualité des prestations. En effet :

A - Au plan sanitaire :

Le Mali a adopté en 1990 une politique sectorielle de santé et de population dont la mise en œuvre a effectivement démarré en 1993. Cette politique est basée sur le concept des Soins de Santé Primaires (SSP) adopté en 1978 et sur le cadre africain de développement sanitaire. Ainsi pour accélérer la mise en œuvre des SSP, une quadruple stratégie est adoptée conformément aux principes définis dans l'Initiative de Bamako à savoir :

- L'élargissement de la base de la pyramide socio-sanitaire par la décentralisation rationnelle des services ;
- L'amélioration de la qualité des soins aux différents niveaux ;
- l'amélioration de la gestion du système de santé
- Le renforcement de la participation communautaire à la gestion des services de santé

L'accent est mis sur l'élaboration d'un plan décentralisé par chaque équipe de cercle et l'organisation de la gestion communautaire des centres de santé.

a) Evolution de la couverture sanitaire :

Grâce aux réalisations dans le cadre de la politique sectorielle, la couverture sanitaire par les centres offrant le paquet minimum d'activités (PMA) avec gestion communautaire, c'est-à-dire les Centres de santé Communautaires (CSCOM) et les centres de santé d'arrondissement revitalisés (CSA-R) est passé de moins de 1 % en 1990 à 34% en 1996 pour l'ensemble du pays et 38 % dans la zone couverte par le projet santé population et hydraulique rurale. En d'autres termes, 34% de la population du pays se trouve à moins de 15 km d'un CSCOM ou d'un CSA-R avec gestion communautaire et offre de PMA. La répartition de ces centres est la suivante par région :

TABLEAU RECAPITULATIF DES CSCOM ET CSAR AU 31/12/1996

REGION	Nombre de CSCOM	Nombre de CSAR	TOTAL	% population à moins de 15 Km CSCOM/CSAR
Kayes	15	5	20	15 %
Koulikoro	11	17	28	34 %
Sikasso	26	19	45	29 %
Segou	23	17	40	40 %
Mopti	12	24	36	41 %
District de Bamako	24	-	24	42 %
Total	111	82	193	38 %

Source : rapport d'activités 1996 du PSPIIR - Février 1997.

Les réalisations dans les régions du nord dans le cadre du plan d'action sanitaire à court terme ont été les suivantes :

Régions	Nombre de Centres Réhabilités
TOMBOUCTOU	16
GAO ET KIDAL	15
TOTAL REGIONS DU NORD	31

SOURCE : MSSPA/UNICEF : Situation des réhabilitations Décembre 1996

On comprend que le taux de couverture PMA ne donne qu'une couverture assez sous-estimée de la population car il ne prend pas en compte la population couverte par les réalisations dans le Nord, ni celles couvertes par les centres de santé d'arrondissement non encore revitalisés (environ 200 CSA) qui disposent des Médicaments Essentiels en DCI et offrent des prestations acceptables, ni encore les populations couvertes par les autres centres de santé de base existants depuis des années au niveau des secteurs de base. Il n'inclut pas non plus la couverture par les centres privés, corporatifs et confessionnels.

Il est à noter que la libéralisation des professions socio-sanitaires a entraîné l'émergence du secteur privé même si l'on observe une concentration des structures à Bamako comme l'illustre le tableaux suivant.

Situation du secteur privé sanitaire au Mali :

Types d'établissements privés	Total	dont à Bamako
Cabinets dentaires	8	7
Cabinets médicaux de consultation	31	17
Cliniques médicales	9	8
Cliniques d'accouchements	3	3
Cliniques chirurgicales	3	2
Cabinets de soins infirmiers	36	14
Officines de pharmacie	152	110
Dépôts de produits pharmaceutiques	93	0
Etablissements d'importations	6	6
Laboratoires d'analyses	2	2
Total	343	168
%	100	48,98

Cependant, le MSSPA a initié une autre forme de secteur privé à travers l'installation de médecins dits de campagne. Ces privés font consultations ambulatoires qui élargissent la couverture sanitaire.

Enfin pour la prise en charge des cas référés, les travaux de rénovation de plusieurs centres de santé de cercle (première référence) sont soit achevés soit en cours et les dossiers techniques pour plusieurs autres sont avancés.

b) Au niveau de l'approvisionnement en médicaments :

Un schéma - directeur d'approvisionnement en Médicaments Essentiels, produits et réactifs a été élaboré pour l'ensemble du pays avec achat de Médicaments essentiels en DCI 3,5 milliards de FCFA. Un magasins régional est fonctionnel dans chaque chef-lieu de région, tous les cercles disposent d'un magasin répartiteur et chaque structure de santé (CSCOM, CSAR, CSC, Hôpitaux) dispose de son dépôt de vente des ME en DCI en son sein. Parallèlement, 700 millions FCFA de médicaments essentiels DCI en plaquettes (blisters) sont octroyés pour la vente aux officines privées et 150 Millions de FCFA au GIE Santé Pour Tous pour la consolidation de son fonds de roulement.

c) Les autres indicateurs de santé :

- La couverture vaccinale s'est améliorée malgré un fléchissement en 1994 du fait de la pénurie mondiale de vaccins. L'évolution a été la suivante pour les enfants de 0 à 11 mois :

Evolution de la couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois de 1992-1995

	1992	1993	1994	1995
BCG	69,84	76,82	67,23	78,83
DTCP3	37,70	46,35	38,93	48,27
ROUGEOLE	35,16	50,76	45,69	51,48

Source : Centre National des Immunisations.

- L'espérance de vie à la naissance est passée de 56 ans (55 ans pour les hommes et 57 pour les femmes) en 1987 à 58,5 ans (56,8 pour les hommes et 60,3 pour les femmes) en 1994 selon les projections de la DNSI.
- Le taux de mortalité infantile est passé de 158 pour 1000 en 1987 à 123 pour 1000 en 1995-1996 selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé 1995-1996 du Mali réalisée par la CPS-MSPPA et la DNSI.
- La mortalité infanto-juvénile est passée pour la même période, de 291 pour 1000 en 1987 à 238 pour 1000 en 1995-1996 selon la même source.

B - Au plan social et de la solidarité :

La situation générale se caractérisait par la persistance de fléaux sociaux et leur amplification au sein de certaines couches spécifiques (enfants en circonstance difficile - jeunes sans revenus - personnes âgées), l'absence de rationalité dans la prise en charge des victimes de la répression de mars 1991; et le faible impact des actions d'assistance dans l'amélioration du cadre de vie des populations.

L'adoption d'une politique nationale d'action sociale et de solidarité a permis une augmentation substantielle des ressources consacrées à ce sous-secteur tant sur le plan humain que financier.

Ainsi en plus du renforcement des moyens financiers de la Direction Nationale de l'Action Sociale, les efforts ont été suivants :

- a)- l'inscription pour la 1ère fois à partir de 1994 d'une ligne budgétaire réservée au financement des activités de solidarité et aux subventions aux organismes non publics. Ces crédits, régulièrement inscrits sont en constante progression (63,150 Millions en 1994; 70 Millions en 1995 et 100 Millions en 1996)
- b) la mobilisation de l'ensemble des partenaires autour de la politique sectorielle de santé et de population.
- c) Assistance et aide sociale en faveur des nécessiteux, notamment les femmes seules, chefs de famille sans soutien et la lutte contre la mendicité, l'aide et la prise en charge des enfants en circonstances difficiles).
- d).- La Protection Sociale de l'Enfance : dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action National pour la Survie, le Développement et la Protection Sociale de l'Enfant.
- e) La Promotion Communautaire et la prise en charge de risques :élaboration d'une politique de mutualité et des textes réglementaires (Loi n° 96-022 du 21 Février 1996 régissant la mutualité en République du Mali et le Décret n°96-137/P-RM du 2 Mai 1996 portant Statuts types des mutuelles).
- f) - Les Programmes Communautaires d'auto-promotion : Initiés au niveau local par les services sociaux et les communautés : petits projets générateurs de revenus dans divers secteurs et destinés en priorité aux femmes et groupe de femmes et à des associations.
- g) Le Programme en Faveur des Personnes Agées : Les orientations définies par ce programme vise la réduction des inégalités et des injustices sociales à l'égard de cette couche, l'instauration de conditions favorables à sa plus grande implication à la vie de la société, la lutte contre l'exclusion (réalisation de la maison des aînés et la création d'un centre de géronto-gériatric à Bamako, mise en place du Conseil National des Personnes Agées)

1.2 La situation de l'éducation

Le secteur de l'éducation comme d'autres a entamé des réformes pour créer les conditions d'une amélioration générale du système éducatif. En effet, malgré un effort soutenu au cours de ces dernières années, le niveau de la scolarisation est inférieur à 50 %, seuil jugé nécessaire pour assurer le décollage économique d'un pays.

Le taux brut de scolarisation est passé de 26,0 % en 1988/89 à 28,8 % en 1991/92 pour atteindre 36,4 % en 1993/94 puis 39,1 % en 1994/95 contre 42,3 % en 1995/96 et 46,5 % en 1996/97. Quant au taux d'alphabétisation, il est passé de 18 % en 1987 à 23 % en 1996.

Sur le plan financier, l'Etat consacre une part importante de son budget de fonctionnement aux dépenses d'éducation qui atteignent 20 % en 1994, 21 % en 1995 et 22 % en 1996.

Toutefois, « l'arbre ne doit pas cacher la forêt », il existe une disparité entre garçons et filles et la sous-scolarisation des filles est manifeste à tous les niveaux.

Par ailleurs, la main d'oeuvre (population active) est très faiblement instruite et qualifiée. Environ 87 % n'a aucun niveau d'instruction, 7% au niveau primaire et moins de 1 % le niveau secondaire. Quelques 25.000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail dont plus de 3000 diplômés.

Malgré des efforts déployés pour garantir le droit à l'éducation pour tous, beaucoup reste à faire. Sachant que l'éducation est une condition sine qua non du développement de l'individu et de la société, le Mali oeuvre à la mise en place d'une politique éducative.

L'ensemble des objectifs et stratégies arrêtés dans ce domaine s'inscrit dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) en cours avec l'appui de plusieurs partenaires au développement.

Un des défis majeurs consiste à élargir la base de la pyramide éducative avec un relèvement du taux brut de scolarisation à au moins 50 % en l'an 2000 et à 75 % en l'an 2008.

1.3 le statut des femmes : d'importants efforts ont certes été déployés par l'Etat, les partenaires au développement et par les organisations féminines, mais beaucoup reste à faire pour assurer une véritable intégration des femmes maliennes au développement. Elles représentent 51,20 % de la population, parmi lesquelles 78 % environ vivent en milieu rural. Elles jouent un rôle économique et social important, et sont cependant confrontées à des problèmes nombreux et divers parmi lesquels le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation, les difficultés d'accès à la terre, au crédit, et aux technologies.

Le Plan d'Action pour la promotion des femmes (1996-2000) adopté en Janvier 1996 constitue un pas important dans la prise en charge et la résolution des principaux problèmes qui les touchent. *Néanmoins, le défi essentiel à relever consiste à renforcer les institutions et organismes de promotion des femmes, et à accroître leur participation au développement et à la vie publique.*

1.4 Le profil de la pauvreté élaboré en Septembre 1993 sur la base de l'enquête budget/consommation de 1989 par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique indique que 72 % de la population du Mali consomment annuellement l'équivalent de moins de 137 000 F CFA (275 \$US) et se trouvent de ce fait classée dans la population pauvre, (soit 6.000.000 de personnes environ). La population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, est dans une proportion de 90 %, implantée en milieu rural. Les groupes très pauvres et pauvres sont respectivement aux trois-quarts et aux deux-tiers composés d'agriculteurs. *Le défi est la mise en cohérence parfaite des différentes politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté et de promotion d'un Développement Humain Durable.*

1.5 Politique de Population

La Politique Nationale de Population a été élaborée et adoptée depuis Mai 1991. Elle est fondée sur les principes suivants : a) respect et protection de la famille ; b) possibilité pour les couples et les individus de décider librement et en toute responsabilité de la taille de leur famille et de l'espacement des naissances de leurs enfants ; c) respect des droits fondamentaux des enfants (survie, santé, éducation,...); d) nécessité d'oeuvrer pour l'intégration de la femme au processus de développement.

Actuellement, la politique nationale de population s'est traduite par l'élaboration d'un programme de population ou Plan d'Action portant sur la période (1991-2022). Cette période a été segmentée en tranches quinquennales. Un Programme Prioritaire d'Investissement a été élaboré pour la première tranche (1996-2000). *Ici, le défi majeur est l'amélioration du niveau et des conditions de vie des Maliens, gage d'une croissance économique soutenue.*

2. Environnement

Les problèmes environnementaux que connaît le Mali sont de plusieurs ordres et sont surtout liés à la pauvreté généralisée, à l'inadéquation entre la consommation des ressources et leur rythme de renouvellement, à la croissance démographique, aux politiques sectorielles qui n'ont jusqu'à présent laissé qu'une place marginale aux soucis environnementaux. Les manifestations les plus visibles de la dégradation environnementale sont le recul du couvert végétal, l'extension de l'érosion sous toutes les formes et en tous lieux, la baisse généralisée de la quantité et de la qualité des eaux. A cette première catégorie relevant des causes naturelles il faut ajouter une deuxième essentiellement liée à l'activité humaine. On y retrouve essentiellement : le développement déséquilibré des centres urbains, le rejet systématique des déchets industriels et artisanaux dans la nature.

En plus des causes énoncées ci-dessus, la dégradation environnementale peut également s'expliquer entre autres, par la crise macro-économique, l'inadéquation de structures de gestion, l'insuffisance d'information et d'éducation, l'insécurité foncière, la mauvaise gestion de l'espace rural et la persistance des techniques culturelles inadaptées.

Le manque de transparence et le non respect des textes réglementaires existants, l'absence d'une politique et d'une stratégie claires en matière d'aménagement du territoire, le manque d'articulation, de clarté et d'adaptation de certains textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement sont remarquables.

Pour corriger ces lacunes, une nouvelle approche a été envisagée depuis une période récente.

Au plan international et à l'instar de toutes les nations de la planète le Mali s'est engagé auprès de la Communauté Internationale à appliquer les accords de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement durable tenue à RIO de JANEIRO.

Pour résoudre les problèmes évoqués ci-dessus, le Mali comme beaucoup d'autres pays africains, veut élaborer son plan national d'action environnementale (PNAE).

Les PNAE soutenus par un grand nombre de partenaires et adoptés par plusieurs pays africains ont le mérite d'œuvrer pour une cohérence et une meilleure coordination des actions environnementales. Ils devraient déboucher sur la création ou le renforcement d'institutions de gestion de l'environnement, sur une réglementation homogène et améliorée, sur une meilleure participation des organisations non gouvernementales, de la société civile et des populations à la gestion des problèmes environnementaux.

Cet exercice PNAE est actuellement assez avancé et bénéficie particulièrement de l'appui du PNUD, de la FAO, de la Banque Mondiale et de la RFA. Cet appui doit être maintenu et même renforcé. *Par ailleurs l'élaboration d'une politique claire de préservation de l'environnement, la promotion d'une culture conséquente à travers l'élaboration du Plan National d'Action Environnemental (PNAE) qui inclut la participation effective des populations, dans le cadre de la politique de Décentralisation constituent le défi majeur dans ce domaine.*

III - LES ATOUTS DU PAYS :

1. Consolidation du Processus de Démocratisation

Le pays a connu en Mars 1991 des événements historiques qui ont abouti à des changements ayant permis au pays d'entrer de plein pied dans le pluralisme politique après une courte période de transition démocratique.

Aussi, de nouvelles Institutions Républicaines ont été mises en place à la suite d'élections générales. Les libertés individuelles et collectives consacrées par les textes fondamentaux sont traduites dans les faits par un foisonnement de titres de presses aux opinions diverses, une croissance importante du nombre des associations et autres ONG.

On note un effort visant à la consolidation des acquis démocratiques qui se caractérise par une garantie des libertés d'expression et d'association. La liberté de la presse contribue non seulement au renforcement de la démocratie, mais peut aussi participer à l'information éducative des populations et jouer un rôle de contre-poids politique. L'on note dans cet espace médiatique près de 50 titres, quotidiens, hebdomadaires, mensuels, périodiques, 50 stations de radios rurales, libres, associatives ou communautaires. Sous le label de la démocratie, les Autorités ont mis en place les cadres institutionnel et juridique pour approfondir le processus. Dans ce contexte ont été mis en place le Conseil Supérieur de la Communication et la Commission Nationale de l'Egal Accès aux Médias d'Etat.

2. Une politique de Décentralisation en cours de réalisation

Pour atteindre les objectifs de développement fixés, le Gouvernement mettra en oeuvre un certain nombre de stratégies dites transversales parmi lesquelles la Décentralisation occupe une place de choix. Le principe de la libre administration, tel que réaffirmé par la Constitution fait de la Décentralisation l'une des principales voies permettant au pays de renforcer la démocratie et de promouvoir un développement économique, social et culturel bâti sur des préoccupations et des moyens des communautés de base (urbaines et rurales).

Les départements de la Santé, de l'Education, du Développement Rural et de l'Environnement et de l'Administration Territoriale sont le fer de lance de cette politique qui implique une plus grande prise en charge par les populations de l'initiation, de la gestion et du financement (en partie ou en totalité) de leurs actions dans ces domaines.

Le gouvernement du Mali poursuit activement cette politique de décentralisation qui est appuyée par l'évolution démocratique du pays. Le transfert du pouvoir au niveau local nécessite la création de structures locales décisionnelles, accompagné par la promotion des principes démocratiques (participation à la prise des décisions) et des institutions démocratiques (les structures de gestion communautaire), et des pratiques démocratiques (élections locales). La tendance est d'évoluer d'une approche à dominance étatique, où les populations sont de simples bénéficiaires, vers un processus de développement où les populations assument le contrôle de la satisfaction de leurs propres besoins et par là, de leur propre développement. Ce changement de perception devra s'opérer non seulement au niveau du gouvernement mais aussi et surtout de façon importante au niveau de la communauté, ce qui constitue en soi, une base solide pour l'exercice des droits à la participation tel que formulés par les conventions.

En plus de la décentralisation, un certain nombre de stratégies transversales concerneront tous les secteurs à savoir : a) le désengagement de l'Etat du secteur concurrentiel et la promotion du secteur privé et associatif, b) le développement et la promotion des solidarités nationale, régionale et locale, c) le renforcement de la participation de la femme au processus de développement économique et social, d) la promotion de l'intégration régionale, e) la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Tout ceci repose bien entendu sur un environnement politique économique et social stable, une paix sociale retrouvée et consolidée et une politique de réconciliation effective.

3. Un Engagement politique en faveur de l'intégration régionale :

Cet engagement est inscrit dans la Constitution.

Il a toujours été matérialisé par la participation active du Mali aux activités des organisations sous-régionales, la création récente d'un département de l'Intégration Africaine dirigé par un Ministre d'Etat devrait davantage matérialiser cet engagement politique, de même qu'elle devrait accroître la participation du Mali à la mise en place et à la consolidation du processus d'intégration régionale.

4. Potentialités humaines et physiques :

Ils sont essentiellement représentés par : - une population jeune et dynamique, (avec 48,9% de moins de 15 ans).

- Une disponibilité de terres particulièrement propres à l'agriculture, à l'élevage et aux forêts surtout dans la partie Sud du pays et le long des fleuves et cours d'eau occupant près de 46 millions d'hectares (12 millions d'hectares cultivables sur lesquels seulement 3,5 millions sont mis en valeur). Des ressources en eau et des potentialités énergétiques très importantes constituées par les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents.

- Un potentiel énergétique des différents aménagements hydro-électriques réalisés et à réaliser concerne de nombreux sites, notamment ceux de Sélingué, Manantali, Kénié, Tossaye, Labezanga, Gouina et Felou. L'énergie solaire et d'autres sources d'énergies renouvelables offrent aussi d'importantes possibilités.

Des ressources minières constituées par d'importants gisements identifiés : or, fer, bauxite, diamant, phosphates et marbre.

-Des ressources touristiques et artisanales importantes liées à l'histoire et à la culture du pays.

IV - NOUVELLE VISION DU DEVELOPPEMENT

1. Développement basé sur les droits et les aspirations légitimes de l'homme :

Le Mali est très attentif aux différentes stratégies et approches destinées à répondre aux grandes préoccupations du monde actuel, basées sur la mise en oeuvre des Chartes, Conventions et Droits spécifiques et participe pleinement à leur élaboration, leur mise en oeuvre, en particulier celles des pays en développement et de l'Afrique.

Ainsi, le Mali est signataire de plusieurs Conventions Internationales au nombre desquelles figurent les principales citées au début du document.

Le Mali est également partie prenante à l'ensemble des efforts et initiatives du SNU pour l'Afrique : Agenda des Nations-Unies pour le développement de l'Afrique, Nouveau Programme Substantiel d'Action pour les Pays les Moins Avancés (PMA), Convention Internationale de lutte contre la Désertification, Convention de l'OUA regissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, Décennie des Transports et Communications en Afrique, Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, Initiative Spéciale du SNU pour l'Afrique lancée en Mars 1996 par le Secrétaire général de l'ONU.

Les engagements ainsi souscrits par l'adhésion du Mali à ces Conventions se traduisent de plus en plus par l'adoption de lois visant la mise en oeuvre de cette nouvelle vision/éthique de développement notamment dans les domaines de la démocratisation, de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

Le pays participe de ce fait à la nouvelle éthique du développement.

2. Le Développement Humain Durable (DHD) :

La NSN met au centre de ses préoccupations la promotion des droits fondamentaux et le développement humain durable, c'est à dire un développement qui, non seulement génère la croissance mais distribue ses bénéfices équitablement ; régénère l'environnement plutôt que de le détruire ; renforce la capacité des gens au lieu de les marginaliser. Le DHD donne la priorité aux pauvres, élargissant leurs choix et opportunités et rend possible leur participation dans les décisions les affectant. Le succès d'une telle approche dépend dans une large mesure de la qualité de la gouvernance et du degré auquel la Société civile et l'ensemble des autres acteurs de la Nation se mobilisent et s'associent au travail des pouvoirs publics.

Le but ultime de la stratégie de développement humain est de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociales par l'accélération de la croissance économique, le renforcement du système de protection sociale en mettant l'accent sur les besoins des groupes les plus vulnérables à travers des mesures bien ciblées.

Dans cette perspective, le Gouvernement du Mali est entrain de mettre en place une série de mécanismes institutionnels sur la promotion du Développement Humain Durable (DHD/lutte contre la pauvreté) dont l'Observatoire placé sous l'autorité du Premier Ministre.

En outre l'importance particulière accordée par les autorités nationales à la promotion du DHD explique le choix de faire de la lutte contre la pauvreté le thème central de la prochaine Conférence de Table-Ronde pour le Développement du Mali prévue à Genève en 1997.

V - LES DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION ET APPUI ATTENDU DU SYSTEME DES NATIONS-UNIES

Le Gouvernement du Mali sollicite l'appui des partenaires dans le domaine de la lutte contre la pauvreté à travers les domaines de concentration ci-après :

1. Bonne Gouvernance / Démocratie et Gestion Post Conflit :

La bonne gouvernance et la gestion post conflit constituent à l'heure actuelle des axes prioritaires de l'action gouvernementale pour mieux asseoir le processus de démocratisation en cours.

1.1 Bonne Gouvernance/Démocratie :

La bonne gouvernance, en tant que gestion des affaires publiques et de l'organisation de l'Etat devrait de plus en plus être comprise par les citoyens comme un facteur majeur de développement durable.

Les objectifs poursuivis par les autorités nationales en la matière sont :- l'amélioration des ressources financières (recettes douanières et une meilleure gestion) ; la restructuration et la modernisation de l'administration pour plus de fonctionnalité (coordination, informatisation, formation...) et pour de meilleurs services rendus aux administrés ; une justice plus saine et plus transparente et le développement d'une judicieuse politique de la communication avec la société civile.

L'objectif est de réussir un changement qualitatif de l'environnement institutionnel et la résorption de la crise de l'administration publique, à travers une bonne gouvernance, qui touche aux questions de responsabilité, d'Etat de droit, de transparence, de participation dans un contexte politique de décentralisation dont les objectifs fondamentaux sont la promotion de la Démocratie, le Développement Local et la Modernisation de l'appareil d'Etat.

Dans la mise en oeuvre de cette politique le renforcement des interventions déjà en cours avec la Banque Mondiale et le PNUD est souhaitable dans le domaine de la gestion de l'économie.

L'UNICEF, le PAM et le HCR concentreront leurs actions aux activités de développement (participatif) à la base.

1.2 Gestion post conflit :

La consolidation d'une paix sociale durable et le maintien de la Sécurité constituent des préalables indispensables en matière de développement économique, politique et social.

Le Gouvernement est ainsi fermement convaincu qu'aucune action de développement ne saurait aboutir sans l'instauration d'un climat de paix sociale et de sécurité. La consolidation de la paix sociale retrouvée, particulièrement dans le Nord du pays, par la mise en oeuvre d'une véritable politique de réconciliation nationale sur la base d'une culture de paix touchant toutes les composantes de la Nation, continuera d'être un objectif essentiel de la politique de développement à moyen et long termes du Mali.

Aussi s'agira-t-il d'aider le Gouvernement dans la lutte contre la prolifération des petites armes et dans ses actions d'information, de sensibilisations et de formations en faveur de la consolidation de la paix.

Par ailleurs les réflexions, actuellement en cours, orientées sur l'utilisation et le renforcement du « capital social » en faveur de la prévention des conflits et la construction de la paix devraient être soutenues.

Avec le retour de la paix au Nord Mali en 1995, le Fonds d'affectation spécial du PNUD pour les actions de sécurisation au Nord et les programmes de l'UNICEF, du PAM, du HCR ont accordé une attention particulière au programme de développement de cette région du Mali. Ils ont ainsi contribué à la consolidation de la paix et à la gestion post conflit et continuent à promouvoir un équilibre socio-économique durable.

Le Coordonnateur Résident du SNU a été désigné par le Gouvernement comme facilitateur dans les contacts entre les autorités et les partenaires sur les questions importantes du Nord.

Depuis 1994, à la demande du Mali, le Département des Affaires Politiques des Nations Unies a examiné et appuyé des mesures de sécurisation au Mali et dans la Région. Cet appui a été concrétisé par les interventions d'un Conseiller Politique des Nations Unies au niveau du Coordonnateur Résident à Bamako pour renforcer les efforts de coordination de toutes les actions liées au processus de résolution de conflits, de réconciliation et de gestion post conflit dans le Nord Mali. Aussi la coordination effective de toutes les actions pourra être envisagée à ce niveau.

Dans cette situation évolutive le Gouvernement souhaite un appui accru dans tous les domaines susceptibles de consolider la paix dans cette région du pays.

A cet effet le Gouvernement encourage le SNU dans ses efforts de programmation afin de parvenir à des actions vigoureuses susceptibles de concourir à cet objectif important. L'occasion doit être mise à profit pour promouvoir des projets/programmes susceptibles d'établir durablement un lien entre les actions d'urgence et les programmes de développement conçus pour la zone.

Les actions du PNUD, de l'UNICEF, de la FAO, du PAM, du HCR au profit des ex-combattants, des déplacés et des réfugiés de retour constituent un exemple d'actions à soutenir davantage afin de contribuer à maintenir la paix et la stabilité.

2. Développement des Secteurs et Domaines Sociaux :

Le Gouvernement attache une importance toute particulière à la valorisation des ressources humaines en vue de parvenir à un développement humain durable. Le diagnostic et le relevé des indicateurs de DHD appellent des mesures hardies pour assurer un minimum de bien être pour les populations.

En matière de valorisation des ressources humaines les stratégies suivantes ont ainsi été retenues : le développement de l'éducation de base, de la formation et de l'alphabétisation, le développement des soins de santé primaires, la maîtrise de la croissance démographique à travers la mise en oeuvre de la politique nationale de population, la mise en oeuvre d'une politique de villes secondaires, comme une des solutions au problème de l'exode rural.

2.1 Dans le domaine de l'éducation, le Mali a décidé d'élaborer avec l'assistance de ses partenaires, un programme décennal de développement du secteur de l'éducation (PRODEC). La mise en oeuvre de ce programme, permettra de placer désormais la solution des problèmes d'éducation dans le long terme, ce qui aura pour conséquence de rompre avec les actions à court et moyen termes et d'inscrire le développement de l'éducation dans la durée.

Ce programme prendra en compte les besoins de développement de chaque ordre d'enseignement et comprendra les coûts d'investissement ainsi que les coûts récurrents additionnels liés aux investissements.

Les grandes orientations et les axes stratégiques pour réaliser les objectifs définis ainsi que les programmes d'investissements constitueront la base des discussions entre le Gouvernement et ses partenaires dans le cadre de l'organisation et la tenue de la prochaine Table Ronde Sectorielle sur l'Education prévue pour 1997.

Dans le sous secteur Education, les Agences du SNU, qui y interviennent déjà, doivent poursuivre leur soutien. La Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le FNUAP semblent être les mieux outillés pour appuyer les efforts du Gouvernement à ce niveau. Ces interventions peuvent être amplifiées grâce à une collaboration avec certains partenaires bilatéraux déjà fortement impliqués et les ONG.

2-2 Dans le domaine de la promotion des femmes : l'analyse de la situation actuelle de la femme et de la problématique des projets et programmes destinés aux femmes a fait ressortir des contraintes d'ordre institutionnel et socio-culturel. Aussi, le SNU à travers l'ensemble de ses Agences devrait apporter son appui dans le sens du renforcement des institutions de promotion des femmes et de l'accroissement de leur participation à la vie publique.

En outre l'appui devrait viser à renforcer la capacité du Mali dans la formulation et la mise en oeuvre d'un cadre cohérent de politiques de développement qui assure le droit de l'enfant et de la femme à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

2.3 L'emploi : l'un des objectifs prioritaires est la promotion de l'emploi productif qui se fera par une approche de création d'activités productives articulant la valorisation des ressources humaines, la promotion de l'entreprise et le développement décentralisé.

L'élaboration d'une stratégie permettant la définition à terme d'une politique active de l'emploi avec un accent sur la promotion de l'emploi local pour la lutte contre la pauvreté devrait permettre de relever ce défi. Ainsi, la mise en place d'un Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) pour une meilleure connaissance et gestion du marché de l'emploi et du travail constituent pour le Gouvernement des éléments fondamentaux dans le processus de promotion de l'emploi productif.

Le BIT, qui a entrepris déjà des études significatives dans le domaine peut amplifier ses actions pour aider le Gouvernement à atteindre les objectifs ci haut indiqués.

2.4 Dans le domaine socio sanitaire le Gouvernement s'est doté d'un instrument privilégié associant les principaux partenaires extérieurs (Banque mondiale, UNICEF, USAID, FED, Allemagne) dans le cofinancement : le projet santé population et hydraulique rurale (PSPHR). Ce faisant, le Mali réalise une expérience originale pour orienter les appuis des partenaires à promouvoir la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de santé communautaire et limiter les conséquences négatives des projets séparés. Ceci présente l'avantage de prévenir la situation où chaque partenaire développe de fait sa politique, aboutissant à une mosaïque d'interventions, peu compatibles avec un véritable développement sanitaire.

L'élaboration négociée avec la population de carte sanitaire a permis le regroupement de plusieurs villages en vue de créer ou faire fonctionner un centre de santé viable; elle a constitué une innovation par le fait que la délimitation des aires de santé n'a pas considéré comme une contrainte le découpage administratif préexistant. Cette expérience a anticipé et inspire l'approche pour la création de communes rurales dans le cadre de la politique de décentralisation du Gouvernement.

La création de centres de santé communautaires (CSCOM) et la revitalisation des centres de santé d'arrondissement gérés par des associations de santé communautaire illustrent bien les orientations de la nouvelle politique et la relation partenariale que l'Etat est en train de développer avec les communautés dans le secteur de la santé.

Le Gouvernement est en train de préparer un plan décennal de développement sanitaire et social (1997-2006) qui définira les orientations à long terme du secteur, ainsi qu'un programme quinquennal d'investissement (1997-2001).

Dans le domaine de la collaboration dans ce secteur, les rapports avec les bilatéraux et les ONG sont particulièrement remarquables. Le Gouvernement encourage la poursuite de la collaboration inter agences au niveau du terrain en rapport avec l'OMS et l'UNICEF.

Dans le domaine plus spécifique de la lutte contre le SIDA, depuis près de 10 ans, le Mali est engagé dans la lutte contre cette pandémie notamment par la mise en oeuvre d'un programme à court terme (1987-1989) et d'un programme à moyen terme (CPTI : 1989-1993) qui ont permis de jeter les bases d'une stratégie nationale de lutte contre le SIDA.

La propagation est rapide, compte tenu de la pauvreté et du niveau d'éducation des populations. Aussi, le Gouvernement s'est fixé des objectifs et a élaboré des stratégies prioritaires tendant à rechercher :

- le renforcement des actions d'information, d'éducation et de communication, - la généralisation et l'amélioration de l'éducation sanitaire et sexuelle, - le renforcement des interventions de dépistage et de traitement précoce des MST, - la création d'un environnement favorable au regard des normes sociales protectrices, - la prévention de la transmission du VIH par la transfusion sanguine, - la prévention de la transmission périnatale, - la réduction de l'impact personnel et social de l'infection VIH et du SIDA (Conseils et prises en charge clinique...), - la modélisation et l'unification des efforts (notamment plaider pour une bonne mobilisation des ressources nationales et internationales...).

La collaboration et l'action conjointe des organismes du SNU à l'échelon du pays apporteront certainement une valeur ajoutée à l'action nationale contre le VIH/SIDA telle que recherchée par le projet cadre PNUD/OMS, et les interventions de l'UNICEF et du FNUAP. Le programme ONUSIDA en cours peut être considéré comme un exemple de collaboration de plusieurs Agences du SNU, entre elles et entre celles-ci et le Gouvernement pour faire face à cette grave pandémie.

Dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité, il convient de rappeler que le Mali a élaboré et adopté une politique nationale de solidarité axée sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires. L'Assistance et aide sociale en faveur des nécessiteux, la Protection Sociale de l'Enfance, la Promotion Communautaire et la prise en charge de risques à travers le développement de la mutualité, les Programmes Communautaires d'auto-promotion, le Programme en faveur des Personnes Agées.

Les actions en cours dans le cadre de cette politique sont certes pour la plupart au stade de démarrage, mais elles suscitent déjà beaucoup d'espoir au niveau des bénéficiaires et groupes cibles.

Enfin depuis juin 1996, le gouvernement à travers le département de la santé et avec la participation de l'ensemble des partenaires, a lancé le processus d'élaboration d'un plan décennal de développement sanitaire et social 1998-2007 et d'un programme d'investissement sectoriel quinquennal 1998-2002. Dans ce cadre une commission nationale de planification et huit sous-commissions sont créées. L'objectif visé est d'asseoir avec l'ensemble des partenaires sociaux et des bailleurs de fonds, une large concertation autour de l'élaboration du nouveau plan en vue d'une adhésion totale de tous. Ce processus est financé par le gouvernement du Japon sous forme de subvention à travers la Banque mondiale.

3 - Développement des Secteurs Productifs :

3.1 Développement Rural et Environnement :

Dans ce domaine, les objectifs et les stratégies pour les dix prochaines années sont définis dans le Schéma Directeur du Développement Rural et leur mise en oeuvre à court et moyen termes dans le Plan d'Action du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

L'objectif global recherché est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations afin de contribuer à un développement humain durable.

Les objectifs spécifiques sont : a) - la recherche de la sécurité alimentaire qui intègre: l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale interne des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles; b) - l'amélioration de la productivité, la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions conçue dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles ; c) - le développement d'un cadre institutionnel qui favorise la participation des acteurs du développement et l'émergence de capacités professionnelles.

Les stratégies pour atteindre ces objectifs se résument :

- **au Plan physique :**

. à la valorisation des atouts et la levée des handicaps, à travers la mise en oeuvre d'un programme national d'infrastructures rurales, notamment pour la maîtrise de l'eau et de désenclavement des zones rurales ;

. au développement des filières de production agricole, animale, forestière et piscicole à travers la diversification et la valorisation des produits, la réduction des importations alimentaires, la relance des exportations et la restructuration des marchés ;

. à la recherche de la longévité du potentiel productif par la gestion durable des Ressources Naturelles et l'Aménagement du Territoire, notamment à travers la mise en oeuvre du Plan National d'Action Environnemental et la Convention Internationale sur la Désertification.

- **Au plan des incitations humaines et institutionnelles** : à la redistribution des responsabilités entre secteurs public et privé et entre niveaux central et local (collectivités décentralisées). Le renforcement des capacités des acteurs promoteurs du développement rural par la formation, l'éducation et le transfert des compétences, en particulier la génération et la diffusion des technologies appropriées, d'une part, et l'appui à l'organisation d'autre part.

La Banque Mondiale, la FAO, le FIDA peuvent être sollicités dans ce domaine.

- **Au plan des incitations financières** : à l'accès du secteur privé (producteurs, opérateurs...) à des systèmes viables d'épargne et de crédit, l'association des bénéficiaires à l'effort de financement des investissements publics et à leur entretien, la rationalisation de l'affectation des ressources publiques. A ce niveau, la Banque Mondiale est l'Agence du SNU la mieux placée pour mener des actions.

- **Au plan des incitations économiques et réglementaires** : à la promotion de la compétitivité des productions nationales, au développement des filières des produits agricoles, à la promotion d'un contexte favorisant l'épanouissement du secteur privé (harmonisation des politiques régionales, fiscales et réglementaires, réglementation stable renforçant la confiance entre le secteur privé et l'administration).

Dans le domaine du développement rural, le SNU à travers la FAO, le PNUD, la Banque Mondiale doit accompagner le Gouvernement dans la poursuite des importants programmes nationaux (PGRN, PNVA...) et appuyer les efforts d'investissement et de restructuration qui seraient fait dans le cadre du schéma-directeur et du plan d'action du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

3.2 L'Hydraulique et l'assainissement contribuent grandement à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans ces domaines, les objectifs qui sont sociaux et productifs sont définis dans le Schéma-Directeur des ressources en eau du Mali, le document de politique en matière d'hygiène et d'assainissement et le document de stratégie et de programmation 1992-2001.

La stratégie sectorielle en la matière repose sur le renforcement de la participation des populations à leur propre développement, la mise en place d'unités décentralisées et d'initiatives communautaires, et l'augmentation de l'implication du secteur privé. Le principe stratégique est que l'Etat, de partenaire de service du secteur, doit en devenir le promoteur, ceci par souci d'une meilleure gestion et d'une plus grande efficacité.

L'Etat se désengagera ainsi progressivement de ses tâches de gestion et de réalisation des infrastructures, afin de se consacrer à son rôle de planification, de coordination, de suivi et de contrôle de l'ensemble des activités du secteur hydraulique.

L'appui du SNU visera notamment dans ce domaine les stratégies suivantes :

- développement d'une approche participative : (appui attendu du PNUD, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF du HCR et du PAM) ;
- promotion de comportements positifs d'éducation à l'hygiène : appui attendu l'UNICEF, FENUAP ;
- l'émergence d'un secteur privé au niveau régional et local : (Banque Mondiale, PNUD, UNICEF) ;
- l'extension de la couverture des besoins en eau et assainissement : (PNUD, FENU, l'UNICEF).

3.3 Le secteur minier :

Ce Secteur sera l'un des moteurs de la croissance économique.

Les objectifs dans ce domaine portent sur : a) la recherche, l'exploitation et la mise en valeur des ressources minières (matières précieuses, phosphates, matériaux de construction), b) l'accroissement des exportations minières en vue de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale, c) la création d'emplois.

Les stratégies à mettre en oeuvre se résument essentiellement à : a) l'amélioration du cadre réglementaire, législatif et institutionnel, b) l'intensification de l'inventaire minier, c) le renforcement des capacités nationales de gestion et de promotion du secteur ; d) l'accroissement de la part du secteur privé national (opérateurs et artisans) dans les activités minières et connexes.

Compte tenu du caractère spécifique de ce secteur, l'assistance attendue du SNU pourrait utilement s'illustrer dans la promotion de l'artisanat minier et de la protection de l'environnement lié aux activités minières au Mali, par le DADSG, la Banque Mondiale et les partenaires bilatéraux et les capitaux privés.

3.4 Le secteur de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme :

Les objectifs viseront ici à : a) accroître la part du secteur industriel dans la formation du PIB, b) renforcer les liens entre l'agriculture et l'industrie en vue de promouvoir la valorisation de la production agricole ; c) développer et promouvoir les PME/PMI d) promouvoir et valoriser les productions touristiques et artisanales.

Les stratégies portent sur : a) la promotion des investissements dans les filières porteuses ; b) la transformation des matières premières produites localement d'une part et la production des intrants et équipements indispensables à l'agriculture d'autre part ; c) la poursuite de la privatisation des entreprises publiques évoluant dans le secteur ; d) la mise en place de mécanismes et de procédures efficaces en vue de mobiliser les lignes de crédit disponibles au profit des PME/PMI ; e) la mobilisation de l'épargne nationale, notamment celle des maliens de l'extérieur ; f) la dynamisation des organisations d'opérateurs économiques, la sensibilisation et la formation des promoteurs ainsi que le suivi et l'assistance aux promoteurs ; g) la réhabilitation des entreprises industrielles en difficulté ; e) la promotion de l'artisanat et du tourisme se fondant sur le patrimoine culturel.

Ces stratégies seront renforcées par la création de zones industrielles viabilisées et zones franches ainsi qu'une amélioration de l'ensemble du système d'intéressement de l'investissement privé.

Il s'agira ici pour le SNU d'aider le Mali dans la formulation des stratégies de promotion du secteur privé et d'encourager la mise en place des politiques propres à favoriser l'entrepreneuriat. Le PNUD, l'ONUDI, la Banque Mondiale, les bilatéraux et les capitaux privés seront sollicités à ce niveau.

4. Développement des infrastructures de base :

4.1 Le secteur des transports et communications :

Dans ce Secteur l'objectif fondamental est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à renforcer la compétitivité de l'économie malienne à travers : a) le désenclavement interne et externe du pays tout en veillant à la réduction des coûts d'exploitation des moyens de transport ; b) la promotion d'une industrie de transport efficace et compétitive, c) le désenclavement du monde rural à travers essentiellement l'extension et l'entretien régulier du réseau de pistes rurales.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira essentiellement de mettre en oeuvre la politique sectorielle de transport qui vise à renforcer les capacités de gestion et les performances du secteur. Cette politique permettra, entre autres : a) de réviser le cadre législatif et réglementaire actuel en vue de promouvoir la participation du secteur privé dans la réalisation des travaux et dans les prestations de service ; b) d'assurer la pérennité des ressources pour financer l'entretien et le développement des infrastructures de transport par la contribution des usagers (redevances, taxes, péages...) ; c) de réhabiliter et maintenir un réseau prioritaire d'infrastructures de transport.

Les appuis attendus dans ce secteur concerneront pour l'essentiel la consolidation du Projet Sectoriel des transports (PST) avec la Banque Mondiale notamment dans les volets des infrastructures routière, aéroportuaire et ferroviaire.

4.2 Le Secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat :

Pour l'Urbanisme et l'Habitat, les objectifs principaux consistent à créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations et une plus grande maîtrise de la croissance des villes.

Il s'agira pour ce faire, de poursuivre la création d'une meilleure harmonie entre les agglomérations, de renforcer la gestion des collectivités décentralisées, de mettre en oeuvre la stratégie nationale du logement, et d'élaborer des codes en matière d'urbanisme, d'habitat et de construction, ainsi que de poursuivre la réhabilitation des quartiers spontanés des grandes villes.

Outre l'appui à la poursuite des actions engagées dans le cadre du projet AGETIPE et la préparation d'un III^e Projet Urbain du Mali, il s'agira d'appuyer le Gouvernement dans la mise en oeuvre du Programme National du logement dont la finalisation est en cours.

A ce niveau, l'appui du FENU sera sollicité notamment dans le cadre de la promotion des villes secondaires.

4.3 Le Secteur de l'Energie :

Dans le domaine de l'énergie, les objectifs visent à : a) assurer l'accès le plus large possible des populations à l'énergie au meilleur coût; b) protéger les ressources ligneuses existantes par une gestion rationnelle des ressources forestières et une modernisation des activités d'approvisionnement et des techniques d'utilisation en bois de feu.

Les stratégies viseront: a) la valorisation des ressources énergétiques nationales économiquement exploitables, notamment hydro-électriques et énergies nouvelles et renouvelables ; b) la clarification et l'amélioration du rôle des différents intervenants du secteur énergie ; c) l'amélioration de la régulation, l'optimisation et la sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers ; d) la réhabilitation des infrastructures existantes.

Les appuis devraient ici porter essentiellement sur la réhabilitation de l'infrastructure existant, la restructuration du secteur et la clarification du rôle des intervenants.

Les interventions éventuelles pourraient concerner le Projet Electricité II, le Projet de Réhabilitation du Barrage de Selingué, le Projet hydro-electrique de Manantali, le Projet Energie Domestique, et la préparation du Projet Sectoriel Electricité III. La Banque Mondiale et les bilatéraux privés seront particulièrement sollicités dans ce secteur.

5. Reformes et Renforcement des capacités institutionnelles de Gestion du Développement

Le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement à travers notamment la modernisation de l'administration, la décentralisation des pouvoirs de décisions, la préparation de l'économie nationale à faire face aux enjeux de l'intégration régionale, la bonne gouvernance, le renforcement des capacités d'analyse, de formulation, et de suivi-évaluation des politiques de mise en oeuvre seront ici des éléments déterminants.

Dans le domaine de la planification et de la gestion du développement, les objectifs consistent à :

- a) accroître les capacités nationales dans la formulation, l'analyse et l'évaluation des politiques de l'Etat,
- b) harmoniser et coordonner les différents cadres temporels de gestion de l'économie nationale,
- c) promouvoir les outils et les instruments permettant d'intégrer la dimension spatiale dans les politiques et les stratégies de développement.

Les stratégies à mettre en oeuvre viseront à : a) l'amélioration et le renforcement du système de collecte et d'analyse des statistiques économiques, financières et sociales ; b) l'amélioration des capacités de réflexion prospective ; c) la mise en cohérence et l'articulation entre différents horizons et cadres temporels de gestion de l'économie ; d) l'amélioration de l'articulation sectorielle ; e) la prise en compte de la dimension régionale/ spatiale dans l'élaboration des politiques et stratégies de développement à travers des politiques d'aménagement du territoire bien conçues et bien adaptées à tous les niveaux.

Dans le domaine de l'administration : les objectifs essentiels consisteront à : a) moderniser l'administration en vue d'améliorer son efficacité et son fonctionnement ; b) redéfinir ses missions dans le cadre d'une véritable administration au service du développement et des citoyens.

A cet égard, la restructuration et le renouvellement de l'équipement de l'administration, la modernisation du service public et de ses méthodes de travail, la simplification de ses procédures et la formation continue des agents de l'Etat constituent les conditions nécessaires pour le rétablissement de l'autorité et de la crédibilité de l'Etat.

Le renforcement de la bonne gouvernance se traduira ainsi par l'appui à la mise en oeuvre de la stratégie de décentralisation à travers - l'appui aux investissements locaux, - l'appui à la politique d'aménagement du territoire (élaboration d'outils, de méthodologie, mise en place et renforcement d'institutions appropriées pour l'aménagement) - l'appui à la formation - l'appui à la restructuration et au renforcement de l'appareil d'Etat pour un meilleur suivi du développement dans un contexte décentralisé et libéral - l'appui au secteur privé : le renforcement des capacités de formulation, d'exécution et de suivi des programmes de développement, l'amélioration des statistiques économiques financières, et sociales.

Il se traduira aussi par l'appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie nationale dans le domaine de l'intégration régionale à travers notamment l'élaboration d'un document de stratégie, la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation, l'appui au secteur privé national et au secteur associatif et à la structure chargée de la mise en oeuvre de la politique nationale d'intégration régionale.

Dans le domaine de la justice garant de l'état de droit, les stratégies à mettre en oeuvre concernent : a) la réhabilitation de la justice et de l'administration pénitentiaire ; b) la promotion d'une justice efficace dans le domaine des affaires, l'augmentation des performances du personnel magistrat par le renforcement des effectifs et l'accent sur la formation continue ; c) l'amélioration des conditions matérielles de travail par la création de nouvelles infrastructures et la rénovation de celles existantes.

Le domaine du renforcement des capacités institutionnelles de la gouvernance et de la gestion du développement et de la justice est particulièrement important et sensible pour le Gouvernement. Il ne pourra certainement pas être couvert par un partenaire particulier. Cependant, il peut sur la base de programmes spécifiques, constituer un domaine de concentration pour un groupe de partenaires capables de conjuguer leurs efforts dans un cadre de référence particulièrement bien coordonné par les autorités nationales. Déjà, les multilatéraux comme la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD et les bilatéraux : France, Allemagne, Canada, Pays Bas US-AID y sont particulièrement actifs.

Au niveau du SNU, le PNUD et la Banque Mondiale sont susceptibles de continuer à jouer un rôle considérable.

VI. RECOMMANDATIONS. POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITE DE L'AIDE DU SNU.

1. Au niveau de l'utilisation de l'aide ;

- D'un côté, pour le Gouvernement en plus de la définition claire de ses politiques, il y a lieu d'essayer de déterminer, en relation avec ses partenaires, des domaines spécifiques de concentration privilégiés, et ce, compte tenu des atouts propres à chacun.

- De l'autre côté, pour les partenaires en général, et le SNU en particulier, en se fondant sur leurs mandats spécifiques, d'essayer de resserrer les critères d'utilisation des ressources, afin d'en garantir un résultat optimum au sein de l'ensemble de l'aide au développement.

Parmi les critères, les plus significatifs devraient se situer aux niveaux suivants :

- a) S'assurer que l'action envisagée est de nature à contribuer à la lutte contre la pauvreté et conforme à la promotion du DIID ; - b) S'assurer que l'action envisagée est de nature à renforcer durablement, à pérenniser les capacités du Gouvernement dans le domaine ;

- c) S'assurer que l'action est de nature à créer un effet d'entraînement pour la participation d'autres partenaires (recherche de complémentarité et de synergie avec d'autres interventions) d) s'assurer que les actions envisagées sont de nature à promouvoir l'intégration régionale ; e) S'assurer que les actions envisagées le seront sur la base d'une concertation permanente avec le Gouvernement et les autres acteurs du développement, tant au niveau des politiques et des stratégies, qu'à celui de la mise en oeuvre des projets et programmes ; - f) S'assurer que le manque d'approche programme sera progressivement comblée, par l'inscription des interventions de développement dans un cadre opérationnel établi par les autorités nationales en vue de la suppression de duplication des efforts, de contrôle du processus par la partie nationale ; - g) S'assurer que l'exécution nationale progresse à un rythme convenable, et appuyer les structures gouvernementales qui connaissent des lacunes dans ce domaine.

L'objectif étant de parvenir dans la mesure du possible à une totale exécution nationale avant la fin de la période couverte par la NSN.

En matière d'exécution nationale : des progrès importants ont été réalisés, mais restent très variés en fonction des critères majeurs d'appréciation. Si au plan administratif et technique, plusieurs projets/programmes observent cette pratique, il reste que sur le plan des procédures de gestion financière une évolution plus significative est souhaitable par une formation plus accrue des coordonnateurs nationaux pour mieux maîtriser les procédures.

Le SNU et le Gouvernement devraient s'efforcer de renforcer l'option pour l'exécution nationale notamment à partir d'une étude bilan pour identifier les problèmes opérationnels rencontrés en vue de leur résolution.

En termes d'approche-programme : il y a beaucoup d'efforts à faire encore dans la mesure où la majorité des programmes/projets actuellement en cours sont généralement le prolongement de projets autonomes déjà en exécution dans les cycles précédents et reconduits dans les cycles actuels.

Néanmoins, aujourd'hui, un bon nombre de ces projets arrivent à leur terme, et le moment est propice pour envisager la confection de véritables programmes intégrés.

On peut noter cependant des progrès dans le domaine de l'approche-programme par l'élaboration de plan d'investissement sectoriel et de programmes cadres de la part de certaines Agences.

Dans cette perspective il conviendrait d'assister le Gouvernement afin que les structures nationales également ne soient plus marquées par une vision « sectorialiste ».

Ainsi devrait être privilégié la demande consistant à poursuivre l'exécution des projet existants en les intégrant graduellement dans l'approche-programme.

Le Gouvernement devrait dans cette perspective veiller à la coordination entre plusieurs départements, principale contrainte de l'approche-programme.

Les idées développées dans l'Initiative Spéciale pour l'Afrique des Nations-Unies et la promotion du DHD constituent sans nul doute une avancée particulière dans le sens de la recherche d'une programmation intégrée. Les progrès qui seront réalisés dans ce domaine seront de nature à favoriser une synergie d'ensemble, pouvant amplifier les résultats des interventions de l'ensemble du Système des Nations Unies.

2 Au niveau de la mobilisation et coordination de l'aide :

La limitation des ressources a pesé lourdement sur les enveloppes de financement. La capacité d'absorption du Mali reste encore faible et le restera certainement encore longtemps si des mesures notables ne sont pas prises en termes de simplification, de décentralisation des décisions surtout en matière d'exécution des projets.

De manière générale, tous les programmes actuellement en cours d'exécution l'ont été et le sont dans un contexte général de limitation voire de réduction des ressources du SNU suite aux restructurations qui y sont opérées. Cette situation a naturellement influé sur le déroulement des programmes/projets avec généralement des mesures de restructuration technique et budgétaire.

La coordination de l'aide est un élément important de son impact et de son efficacité. A cet effet, il convient que le SNU apporte une assistance particulière au Gouvernement pour mieux assurer cette fonction pour laquelle les structures du PNUD appuyant les fonctions de Coordonnateur Résident constituent un acquis important.

Sur la base de l'expérience acquise en matière d'organisation de Tables Rondes avec les partenaires au développement, des progrès significatifs ont été enregistrés dans ce domaine au fil du temps.

En 1982 et 1985, il a été difficile, sur la seule base des Tables Rondes, d'évaluer l'impact financier (les apports additionnels) qui leur était lié par rapport aux cycles ordinaires de programmation des partenaires au développement.

L'évolution récente vers les Tables Rondes mieux ciblées sur des objectifs et des programmes plus précis a permis, d'engager un dialogue plus approfondi avec les partenaires et d'aboutir à une mobilisation plus accrue du financement recherché. La Table Ronde de Genève en 1994, celle de Tombouctou en 1995 consacrée au développement des Régions Nord peuvent s'inscrire dans ce cadre.

Au niveau des représentations du SNU, il y a lieu de favoriser l'approfondissement de la collaboration inter agences. Des concertations fréquentes aussi bien au niveau opérationnel sur le terrain, qu'au niveau des chefs d'Agence sont à encourager. A ce propos la réunion mensuelle des chefs d'Agences du Système des Nations Unies constitue déjà une opportunité. Elle devrait être non seulement maintenue, mais mieux adaptée pour améliorer la collaboration entre les projets au niveau du terrain.

Il paraît judicieux de mettre en place un dispositif de suivi thématique et/ou sectoriel avec répartition des rôles et tâches entre le Gouvernement et ses partenaires. Ainsi il pourrait être institué des groupes de mobilisation des ressources, des groupes sur les politiques et stratégies de développement, des groupes sur la mise en oeuvre et le suivi des projets, ainsi que sur les principaux thèmes représentant un enjeu capital pour le développement du Mali.

L'efficacité de l'aide du SNU sera améliorée par : une meilleure appropriation intérieure des actions financées, un accroissement de l'efficacité de l'exécution des projets, et surtout la poursuite et l'approfondissement de la collaboration avec les autres partenaires (bilatéraux, multilatéraux) et entre tous ceux-ci et le Gouvernement.

3. Au niveau de la gestion de l'Assistance Technique :

Une Politique Nationale de la Coopération Technique a été adoptée par le Gouvernement en Novembre 1991. Cette politique a fait l'objet d'un document d'Orientation de la Coopération Technique dont les grands axes sont : a) limitation du coût global de l'Assistance Technique,

b) l'utilisation des ressources humaines nationales disponibles, c) programmation des besoins en assistants techniques et formations dans un cadre cohérent, d) profit optimum à tirer de l'Assistance Technique en améliorant sa gestion.

La mise en oeuvre de cette politique conduira à l'élaboration d'un programme national de Coopération Technique qui définira les priorités du pays en matière d'Assistance Technique et de formations.

Déjà des efforts importants ont été déployés dans le cadre de l'exercice NATCAP depuis 1989. Mais force est de reconnaître que les autorités ne maîtrisent encore ni la programmation de l'Assistance Technique ni son suivi. *A cet effet, le PNUD devrait poursuivre les efforts déjà entamés dans ce domaine pour aider les autorités à maîtriser la programmation et le suivi de l'Assistance Technique.*

4. Au niveau de l'harmonisation des cycles de programmation du SNU :

Le Gouvernement est en train de mener une réflexion appuyée par le PNUD visant le Renouveau du Système de Planification. A son terme, il sera mis en place un programme cadre de gestion amélioré du développement.

Le système des Nations Unies exécute généralement avec le Gouvernement des programmes à moyen terme : pour le PNUD (1992-1997), l'UNICEF (1993-1997) FNUAP (1993-1997), la Banque Mondiale à travers son programme conjoint avec le Mali sur 1996-2000.

La plupart des Agences disposent de nouveaux programmes qui sont synchronisés (1998-2002). *Ainsi donc il est recommandé de poursuivre les efforts pour parvenir à une harmonisation des cycles de programmation des différentes Agences, et entre ceux-ci et celui du Gouvernement.*

5. Appui à la décentralisation, renforcement des capacités régionales et locales :

Les nécessités d'une intervention plus opérationnelle du SNU ont conduit souvent à des actions éparpillées sur le terrain au niveau régional et local. Cette dispersion concerne aussi bien les services de l'Etat que les partenaires bilatéraux et les ONGs.

Ceci peut engendrer des situations de duplication. Le manque de moyens de contrôle et de suivi de ces actions par les services régionaux et locaux ajoute davantage à cet état de fait.

Cette situation est de nature à annihiler les efforts de recherche de complémentarité et de synergie entre les actions des différents acteurs en général et ceux du SNU en particulier.

Dans la perspective de mise en place des structures décentralisées, il serait illusoire de croire à une réussite de cette réforme de décentralisation sans donner aux services régionaux et locaux les moyens de concevoir, de mettre en oeuvre et de suivre leur développement. La NSN donne une bonne opportunité pour adresser à la Communauté Internationale, singulièrement au SNU une requête expresse du Gouvernement du Mali dans le sens d'un vaste programme institutionnel d'appui au développement régional et local privilégiant la coordination des acteurs sur le terrain, afin de tirer parti des effets de synergie et de complémentarité, la formation des intervenants, et l'adaptation des différentes approches d'intervention sur le terrain.

Un programme d'appui institutionnel doit être initié et structuré en rapport avec les Gouverneurs de Région, les Directions Régionales du Plan et de la Statistique à doter de moyens suffisants et opérationnels, et impliquer suffisamment l'ensemble des services techniques de l'Etat, tous les partenaires au développement et les ONG.

Ce programme d'appui doit largement prendre en compte, le fait que les structures et les acteurs du développement dans le cadre de la Décentralisation qui seront appelés à jouer un rôle important dans les missions de planification, de programmation et de gestion, ne disposent pas encore de capacités techniques et financières pour prendre en charge de telles missions.

Le SNU doit ainsi déployer à leur intention des efforts soutenus pour initier et mettre en oeuvre des actions visant à combler cette lacune.

6. Appui à l'intégration régionale :

Le Gouvernement souhaite pouvoir mener une réflexion appuyée par le PNUD et visant l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale dans le domaine de l'intégration régionale.

La mise en oeuvre de stratégie nationale devrait permettre au Gouvernement de :

Formuler sa position par rapport aux Traités, Protocoles et Conventions conclus dans le cadre des organisations d'intégration sous-régionale et régionale ;

Concevoir un cadre d'analyse des profits que le Mali peut tirer de la constitution d'Unions Economiques ;

Identifier et mettre en oeuvre des mesures internes en vue de développer les capacités nationales à faire face aux mesures de libéralisation économique, à la création d'un espace économique régional ainsi qu'aux autres implications de l'adhésion du Mali aux organisations sous-régionales et régionales (appui institutionnel, appui au secteur privé au secteur associatif, actions d'information et de sensibilisation en direction des administrations, du secteur privé, des partis politiques, des universitaires et des autres composantes de la société civile) ;

Définir les relations fonctionnelles adéquates avec les autres services du Ministère de tutelle, les départements ministériels et l'ensemble des organismes impliqués dans le processus d'intégration sous-régionale ainsi que leur rôle respectif de manière à assurer la cohérence et une meilleure coordination des actions à entreprendre ;

Mettre en place un système de documentation et d'information permettant de :

Disposer du maximum d'informations sur la politique d'intégration sous-régionale et régionale, et plus particulièrement aux hommes d'affaires qui sont analphabètes pour la plupart et dont la majorité opère dans le secteur informel ;

• *Rendre ces informations accessibles aux acteurs de l'intégration sous-régionale et régionale, et plus particulièrement aux hommes d'affaires qui sont analphabètes pour la plupart et dont la majorité opère dans le secteur informel ;*

• *Mettre en place un mécanisme de communication entre décideurs politiques et acteurs de l'intégration, de manière à s'assurer d'une prise en charge correcte des préoccupations de ces derniers ;*

Identifier les besoins en formation des cadres de l'Administration ainsi que ceux des autres organismes publics et privés impliqués dans la conception, l'élaboration, le suivi, et la mise en oeuvre du processus d'intégration sous-régionale et régionale.

VII. MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION.

La NSN doit servir de cadre de référence, de guide et d'instrument de concertation pour toutes les décisions et les exercices de programmation futurs du système des Nations Unies. Ainsi, les interventions des agences du Système des Nations Unies devraient être menées dans l'avenir avec plus de synergie et suivant les avantages comparatifs et les mandats respectifs.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente NSN, il est proposé la mise en place d'une structure d'évaluation et de suivi constituée comme suit :

a) **des groupes sectoriels/thématiques** de suivi tels que constitués dans le cadre de l'élaboration de la présente NSN. Elles comprendront les représentants des départements ministériels, les représentants de la Société Civile (partenaires sociaux et autres structures de base représentatives, ONG).

b) Un comité paritaire Gouvernement-SNU

Il aura pour mission d'orienter, de piloter, d'évaluer la Note de Stratégie Nationale pendant sa mise en oeuvre.

Le Gouvernement pourra désigner pour le représenter à ce comité paritaire, un département ministériel de coordination tel que le Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, appuyé par le Ministère des Finances et du Commerce et le Commissariat au Plan. Ceci aura l'avantage de ne pas alourdir le mécanisme.

La participation du Système des Nations-Unies sera assurée par les Chefs d'Agences représentées à Bamako.

Les travaux de ce comité paritaire seront alimentés par les résultats des travaux des groupes thématiques.

Il sera demandé au Coordonnateur Résident du SNU d'élaborer à la fin de chaque année un rapport d'étape faisant le point de la mise en oeuvre de la NSN.

Une revue à mi-terme en troisième année doit être organisée au Mali et regroupant tous les organismes du SNU et le Gouvernement pour en faire le point sans préjudice aux revues bilatérales entre le Gouvernement et chacune des agences des Nations Unies.

ANNEXES

1. Tableau II Domaines prioritaires/Agences SNU.
2. Sigles et abréviations utilisés dans le document.
3. Principaux indicateurs sociaux et économiques du Mali.
4. Assistance Extérieure et tendances de l'APD (1991-1995)
5. Liste des personnes ayant contribué/participé à l'élaboration de la Note de Stratégie Nationale.

**I. DOMAINES PRIORITAIRES/AGENCES
DU SYSTEME DES NATIONS-UNIES**

(Ordre Alphabétique)

AGENCES	DOMAINES PRIORITAIRES DE CONCENTRATION
Banque Mondiale	Lutte contre la pauvreté à travers : - le développement des Ressources Humaines ; - la recherche de la croissance économique durable par bonne gestion macro économique et solide capacité institutionnelle (niveau administratif et population) - la diversification et l'amélioration de la production agricole - l'amélioration de la gestion des ressources naturelles - le renforcement de la gestion des ressources publiques affectées aux secteurs prioritaires - la promotion des actions du secteur privé - le développement des infrastructures de base. - l'appui à la politique d'intégration régionale.
BIT	Développement des secteurs sociaux à travers : - la promotion de l'emploi par : - Promotion de la haute intensité de Main d'oeuvre. - Développement des PME/PMI - Adéquation formation/emploi. - Formation politique active de l'emploi - Mise en place de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation
FAO	Développement des secteurs du Développement Rural par : - la diversification et l'amélioration quantitative et qualitative de la production agricole - Appui à l'élaboration de politiques et stratégies agricoles. - Gestion rationnelle des ressources naturelles, environnement - Appui au Plan d'action du schéma Directeur du Développement Rural.
FENU	Développement du secteur de Développement rural par : - Mise en oeuvre de programme favorisant la sécurité alimentaire - Infrastructures et équipements ruraux - Promotion des villes secondaires - Approvisionnement en eau potable etc...
FIDA	Développement du secteur du Développement rural par : - Promotion des associations paysannes, - Promotion de l'amélioration des revenus ruraux - Gestion rationnelle des ressources naturelles à la base etc...
FNUAP	Développement des secteurs sociaux par : - Elaboration et la mise en oeuvre des programmes et politiques de population - Appui au Système Educatif généralisation EVF/EMP. - Appui au Système de Santé - Appui à la promotion de la femme - Appui à la collecte et à l'analyse des données - Appui aux activités d'IEC Population.
HCR	Assistance en cas de déplacement transfrontalière : - Action en direction des personnes déplacées : réinsertion socio-économique - Action à travers programmes de réhabilitation des sites de retour - Promotion des solutions durables des réfugiés venus au Mali.
OMM	Développement des secteurs productifs à travers : - Développement agricole rural et protection de l'environnement - Promotion et extension des applications de la météorologie et de l'hydrologie pour le DHD. - Développement des capacités de suivi des campagnes agricoles à l'aide d'informations agro-hydro-météorologiques. - Appuyer les dispositifs de planification et de gestion des situations de sécheresse.

OMS	Développement des secteurs sociaux à travers : - la Mise en oeuvre de la politique sectorielle de Santé - redynamisation du Système de Santé, - lutte intégrée contre la maladie, - gestion de l'environnement, - promotion et protection de la Santé, - préparation et réponse aux situations d'urgence
ONUDI	Développement des secteurs productifs et accélération de la croissance économique à travers : - le développement industriel - Intégration Agriculture industrie - Promotion PME/PMI.
PAM	Le PAM à travers l'aide alimentaire participe : - à la libéralisation et à la modernisation du marché céréalier - au renforcement de la sécurité alimentaire des régions du nord - au développement des secteurs sociaux et productifs (formation, infrastructures sociales, développement agricole, protection de l'environnement, hydraulique) - à la mobilisation et la participation des communautés de base aux activités de développement - aux actions destinées à affronter les situations d'urgence et à la réinsertion des rapatriés maliens.
PNUD	- Promotion du Développement Humain Durable (DHD) à travers : - la lutte contre la pauvreté - le renforcement des secteurs sociaux - la promotion des femmes, - la protection et la régénération de l'Environnement - la création d'emplois durables - le renforcement des capacités institutionnelles et gouvernance - Appui à la politique de Décentralisation - Appui à l'élaboration des politiques d'Aménagement du Territoire - Appui à la formation. - Appui à la politique d'intégration régionale
UNICEF	Promouvoir la réalisation des droits de l'enfant et de la femme à travers la mise en oeuvre de la CRDE et la CEDAW, et plus particulièrement : - promotion et vulgarisation des droits aux niveaux du système gouvernemental, du cadre légal et de la société civile (avec emphase sur la protection des groupes les plus marginalisés ou défavorisés) ; - mise en oeuvre de la politique sectorielle de santé (réduction mortalité infantile et maternelle) ; appui à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base ; amélioration de l'état nutritionnel des enfants et des femmes ; - appui à l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique sectorielle pour l'Education de Base : développement de l'accès à l'éducation de base avec l'emphase sur la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes ; - renforcement du pouvoir et de la participation des populations à la planification et à la gestion des services qui visent leur propre développement.(appui à la mise en oeuvre de la politique de décentralisation).
UIT	Développement infrastructures de base - Transports Communications.
UPL	Développement infrastructures de base - Transports communications - Construction nouvelles infrastructures - Promotion du secteur privé.

2. SIGLES ET DES ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE DOCUMENT

ALENA.	: Alliance de libre Echange du Nord Américain.
ASEAN	: sigle Anglais pour : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
B.I.T.	: Bureau International du Travail.
E.V.F	: Education à la Vie Familiale.
E.M.P.	: Education en Matière de Population.
F.A.O.	: Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture.
FENU	: Fonds d'Equipement des Nations-Unies.
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole.
FNUAP	: Fonds des Nations-Unies pour la Population.
HCR	: Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés.
M.S.T.	: Maladie Sexuellement Transmissible.
OMM	: Organisation Météorologique Mondiale.
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé.
ONUDI	: Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel.
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement.
PRODEC	: Programme de Développement Décennal de l'Education.
UIT	: Union International des Télécommunications.
UNESCO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UNICEF	: Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance.
UE	: Union Européenne.
AGETIPE	: Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public et de l'Emploi.
APD	: Aide Publique au Développement.
BAD	: Banque Africaine de Développement.
CFD	: Caisse Française de Développement
CID	: Convention Internationale de lutte contre la Désertification.
CIPD	: Conférence Internationale pour la Population et le Développement.
IEC	: Information Education Communication.
IDA	: sigle Anglais pour Association pour le Développement International.
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire.
DHD	: Développement Humain Durable.
DRPS	: Direction Régionale du Plan et de la Statistique.
FAD	: Fonds Africain de Développement.
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine.
IMI	: Fonds Monétaire International.
NATCAP	: Programme pour l'Analyse et la Programmation de l'Assistance Technique
NSN	: Note de Stratégie Nationale.
ONG	: Organisation Non-Gouvernementale.
PRGN	: Programme de Gestion des Ressources Naturelles.
PIB	: Produit Intérieur Brut.
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PNVA	: Programme National de Vulgarisation Agricole.
PMA	: Pays les Moins Avancés.
PSPHR	: Projet Santé, Population, Hydraulique Rurale.
PST	: Projet Sectoriel des Transports.
SNU	: Système des Nations-Unies.
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine

3. PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DU MALI.

Les indicateurs ci dessous présentés ont pour objet de donner des informations plus détaillées sur la situation socio-économique du Mali. Ils proviennent d'une revue des statistiques issues des sources suivantes :

- 1°) Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique :
- Situation économique 1992-1995 (Mai 1996)
- 2°) le Programme de Coopération Mali-Banque Mondiale (1995)
- 3°) le Rapport mondial sur le Développement Humain (PNUD-1995)
- 4°) la Revue à mi-parcours du Programme de Coopération MALI-UNICEF 1993-1997.
(Novembre 1995).
- 5°) le Bilan Diagnostic du DHD au Mali DNSI/PNUD-UNICEF (1995)

1- POPULATION :

1°) Répartition Régionale :

REGIONS	1992		1995 (estimé)	
	DENSITE (hbt/km ²)	POPULATION (Millions)	DENSITE (hbt /km ²)	POPULATION (Millions)
Mali	6.8	8.464	7.2	9.013
Kayes	9.9	1.184	10.5	1.262
Koulikoro	13.9	1.328	14.8	1.415
Sikasso	21.0	1.474	22.3	1.569
Ségou	23.1	1.497	24.6	1.592
Mopti	17.3	1.364	18.4	1.453
Tombouctou	1.0	0.474	1.0	0.506
Gao/Kidal	1.2	0.397	1.3	0.423
Bamako	2959.5	0.746	3149.4	0.794

2°) Structure de la Population :

RUBRIQUES	1992		1995	
	Eff. (millions)	%	Eff. (millions)	%
Hommes	4.133	48.8	4.405	48.9
Femmes	4.332	51.2	4.608	51.1
Moins de 15 ans	4.135	48.9	4.404	48.9
15-64 ans	3.986	47.1	4.245	47.1
Plus de 65 ans	0.344	4.0	0.364	4.0
Urbain	2.100	24.8	2.401	26.6
Rural	6.364	75.2	6.612	73.4

* DNSI (Mai 1996)

II - INDICATEURS SOCIAUX : (Situations 1994) **

1°) Population :

Taux d'accroissement de la population	2,7 % (est)
Accroissement projeté de la population	24 millions en 2025
Taux brut de natalité	50/1000
Taux brut de mortalité	18/1000
Indice synthétique de fécondité	6,7 enfants (1995-96)
Pourcentage de femmes en union et utilisant actuellement une méthode de contraception	6,7 % (1993-96)
Pourcentage de femmes en union et utilisant actuellement une méthode moderne de contraception	4,5 % (1995-96)
Pourcentage d'homme en union et utilisant actuellement une méthode de contraception	18,1 % (1995-96)
Pourcentage d'homme en union et utilisant actuellement une méthode moderne de contraception	8,4 % (1995-96)

2°) Santé :

Expérance de vie à la naissance		58,5 ans	
Taux de mortalité infantile		123/1000 (1996)	
Mortalité maternelle		577/100.000	
- Prévalence de la malnutrition :			
• % d'enfant moins de 3 ans accusant un retard de croissance	30,1 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/DNSI)
• % d'enfant moins de 3 ans atteints d'émaciation	23,3 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/DNSI)
- Vaccination enfants 12-23 mois (1)			
• BCG	76,3 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/DNSI)
• DTCP (3 doses)	37,5 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/ DNSI)
• Polio (3 doses)	39,1 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA /DNSI)
• Rougeole	50,8 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/ DNSI)
• Toutes les vaccinations du PEV	31,5 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/ DNSI)
- Nbre d'habitants pour 1 médecin	15.952 hbts	1996	CPS-MSSPA
- Nbre d'habitants pour 1 sage-femme	22.760 hbts	1996	CPS-MSSPA
- Nbre d'habitants pour 1 Techn. Santé	10.604 hbts	1996	CPS-MSSPA
- Nbre d'habitants pour 1 Infirm. 1 ^{er} Cycle	9.263 hbts	1996	CPS-MSSPA
- % Accouchement assisté par un professionnel de la santé	40,0 %	1995-1996	EDSM-II (CPS-MSSPA/ DNSI)
- Accessibilité 15 km du PMA (ensemble du Mali) = pop. à moins de 15km du PMA	34 %	1996	Rapport d'activités du PSPHR 1996 - Février 1997

(1) L'EDSM-II a porté sur les tranche 12-23 mois alors que les données du CNI portent sur 0-11 mois.
(Donc ne pas comparer ces données de la couverture avec celles de la page 4).

3°) Education :

Taux brut de scolarisation

- Primaire (total)	39,10 %
- Primaire (garçons)	46,90 %
- Primaire (filles)	31,30 %
- Secondaire (total)	13,6 %
- Secondaire (garçons)	18,00 %
- Secondaire (filles)	9,3 %
- Supérieur	1 %

Taux d'alphabétisation des adultes

- Hommes	32,3 %
- Femmes	14,1 %
- Total	22,9 %

4°) Emploi :

Population active	3 800 000
- Primaire	80 %
- Secondaire	9 %
- Tertiaire	11 %

5°) Accès à l'Eau Potable

- Population totale	17 %
- Population urbaine	46 %
- Population rurale	10 %

6°) Main d'Oeuvre :

- Main d'oeuvre totale/population (1994)	57,5 %
- Main d'oeuvre femme/totale	48 %
- Main d'oeuvre des moins de 15 ans/totale	25,2 %
- Main d'oeuvre agricole	82,6 %

7°) Indicateur du Développement Humain Durable (IDH)

	1976	1987	1994
Mali	0.144	0.225	0.261
Urbain	0.278	0.354	0.409
Rural	0.115	0.186	0.224
IDH corrigé par sexe (femmes)	0.071	0.116	0.131

Contribution du budget d'Etat

Santé (% du budget d'Etat)	8,24 (1996)
Education (% du budget d'Etat)	10,40 (1996)

III - PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES :

I°) Principaux agrégats :

RUBRIQUES	1992	1993	1994	1995
(En milliards cfa) Produit Intérieur brut (PIB) (prix const.)	712.5	684.1	700.4	741.9
PIB (prix courant)	713.9	707.7	978.2	1166.4
PIB/Habitant en F CFA	84340	81824	110756	129413
Taux de croissance du PIB en %	8.4	-4.5	2.4	5.9
Déflateur du PIB croissance en %	-4.0	4.2	35.0	12.6
Taux de croissance prix en %	-5.8	-0.7	24.8	12.4
Consommation	676.1	686.9	962.5	1095.0
Investissement	144.0	144.8	246.5	283.4
Epargne Nationale	105.3	94.6	163.9	167.2
Epargne-Investissement	-38.6	-50.2	-82.6	-116.2
Investissement productif en % PIB	22.2	20.5	25.2	24.4
FBCF/PIB (%)	22.2	20.5	25.2	24.4
Importation biens FOB	-139.4	-139.4	-241.1	-264.9
Exportation biens FOB	96.4	105.3	185.0	225.8
Balance des services	-100.2	-84.7	-74.3	-101.1
Déficit extérieur courant sans dons	-143.3	109.9	-187.4	-186.7
Solde extérieur courant en % PIB	-15.4	-14.0	-19.1	-16.0
Recettes	96.8	104.7	138.9	177.3
Dépenses	176.9	177.3	280.1	306.9
Services de la dette % des exportations	51.6	46.6	51.2	35.4
Encours de la dette en % du PIB	108.2	109.3	161.2	119.6
Déficit du budget dons exclus	-60.2	-72.6	-141.2	-129.8
Déficit du budget en % PIB dons exclus	-11.9	-10.3	-14.4	-11.1
Taux de charge moyen \$US/F CFA	264.6	283.4	551.6	503.8

* DNSI (Mai 1996)

2°) Pourcentages par secteurs :

POURCENTAGE PAR SECTEURS	1992	1993	1994	1995
Primaire	43.8	41.9	39.9	43.6
Secondaire	14.8	15.0	16.1	15.9
Tertiaire	26.3	27.2	29.2	26.2
Administration	9.8	9.2	9.3	8.1
Droits et Taxes à l'importat° (DTI)	5.3	6.7	5.5	6.2
Tertiaire y compris Adm. et DTI	41.4	43.1	44.0	40.5
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0

3°) Principales productions :

RUBRIQUES	1992	1993	1994	1995
AGRICULTURE				
Cultures céréalières (en tonne)	2179599	1633137	1978733	2232230
- riz	408914	396016	384848	422214
- mil	800906	524067	637256	807833
- Sorgho	693039	542028	666191	671596
- maïs	236234	177127	260703	296693
- fonio	40506	20899	29735	33894
Cultures industrielles en tonne	510902	495765	443303	551023
- coton graine	313019	353319	276285	315891
- arachide	176344	126212	147070	213008
- thé	21539	16234	19948	22124
BETAIL				
Bétail en milliers de têtes				
- Bovins	5200	5245	5542	5708
- Ovins/Caprins	11800	12552	13180	13839
PÊCHE				
- Poisson frais en tonne	68467	64299	73941	65000
MINES				
- Or en kg	6093	5939	5699	6600

* DNSI (Mai 1996)

**5. Liste des personnes ayant contribué/participé à l'élaboration de la
Note de Stratégie Nationale (sans caractère de préséance)**

Sur la base des termes de référence proposés la Note de Stratégie Nationale a été conçue et rédigée par le Consultant National mis à la disposition du Gouvernement par le SNU :

Mr Ousmane M. DIALLO Planificateur/ Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local B.P. 322 Bamako.

Il a bénéficié de l'appui et de la sollicitude des personnes suivantes, dans le cadre des travaux des groupes thématiques, d'interview, ou la mise à disposition de la documentation.

1°) Services gouvernementaux

a) Niveau National :

1. Mamady	TRAORE	Directeur Coopération Internationale
2. Mme TRAORE Rokiatou	GUIKINE	Direction Coopération Internationale
3. Ousmane	SISSOKO	Direction Coopération Internationale
4. Ahmadou	DIARRA	Direction Coopération Internationale
5. Mamadou	MAGASSA	SG/Présidence
6. Ousmane	SY	Chef de la Mission de Décentralisation
7. Denis	TRAORE	Commissaire au Plan
8. Bakary	DIARRA	Chargé de Mission/Commissariat au Plan
9. Zoumana	CAMARA	Chargé de Mission/Commissariat au Plan
10. Mme Doucoure Dougou	SYLLA	Commissariat au Plan
11. Mahamadou Zibo	MAÏGA	Com./Plan/Direct ^o Nat. de la Planification
12. Mme DAO Fatoumata	MANKIRBA	Com./Plan/Direct ^o Nat. de la Planification
13. Mme BA Aïssata	KONE	Commissariat à la Promotion des Femmes
14. Mohamed	DIALLO	Conseiller Tech./Minist. Finances et Commerce
15. Adama	COULIBALY	CPS/Minist. Dvpt Rural et Environnement
16. Makanfily	DABO	PNAE/Minist. Dvpt Rural et Environnement
17. Bourama	SANGARE	Conseiller Tech. Minist. Dvpt. Rur. En.
18. Cheickna	BARRY	Conseiller Tech./Conseil Eco.Social et Culturel
19. El Motar	TOURE	Mission De Décentralisation
20. Salif	COULIBALY	CPS/Minist. Santé Solidarité Personnes Agées
21. Mahamadou	DIARRA	CPS/Minist. Santé Solidarité Personnes Agées
22. Amadou	DIARRA	Conseiller Techn./Minist. Ind. Art. et Tourisme
23. Sahaloum Ould	YOUBA	Chargé Mission/Minist. Ens. Sec. Sup. Rech. Scient.
24. Casimir	COULIBALY	Chef Cab./Minist. Ens. Second. Sup. Rech. Scient.
25. Moutaga	LAM	Ministère Education Base (IPN)
26. N'Golo	COULIBALY	Conseiller Technique/Minist. Education Base
27. Mohamed	FOFANA	Chargé Mission/Minist. Empl. Fonct. Pub. Travail
28. Samba	DIALLO	Chef de Cab. Minist. Mines Energie Hydraulique
29. Bouba A.	NIANG	CPS/Minist. Mines Energie Hydraulique
30. Youba	BA	PRODEC
31. Cheick Bougady	BATHILY	Commissariat au Nord
32. Mme KONARE Kadiatou	DAOU	Direction Nationale Statistique et Informatique
33. Ibrahim Bocar	BA	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
34. Nouhoum	SANKARE	Secrétaire Général Minist. Intégration Africaine
35. Safiatou	KANE	Direct ^o Nationale Coopération Internat. (Secrétaire)

b) Niveau Régional :

Région de Mopti :

36. Bakary	BOUARE	Directeur de Cabinet du Gouverneur
37. Mamadou	CAMARA	Conseiller au Developpt du Gouv. I
38. Hammadoun	DIALLO	Conseiller Aff. Admt. du Gouv.
39. Pakuy	KAMATE	Directeur Régional du Plan et de la Stat.
40. Dr Kassoum	DIAKITE	Chef de la Cellule de Coordinat° Prg. Ele.
41. Salmana	CISSE	Chef Projet Consolidation Asso. Paysanes
42. Dr Fodé	COULIBALY	Directeur Régional Santé Publique
43. Témoré	TIOULENTA	Directeur Régional de l'Education
44. Mamadou	COULIBALY	Coordinateur Prjt Intégré Zone Dialloubé
45. Mme SOW Fatou	N'DIAYE	Chef d'Antenne UNICEF
46. Mr Paul E.	HOLLY	CTP Projet Seno-Goudo (FENU)
47. Abdoulaye	TIMBELY	ONG-AFAR
48. Dr Daouda	MALLE	ONG-Save The Children Fund (UK)
49. Dr Amadou	DIALLO	Directeur Régional de l'Elevage
50. Alassane	BOCOUM	Direct° Régionale de l'Hyd. et de l'En.
51. Bara	KASSAMBARA	Direct° Régionale de l'Agriculture
52. Alkaïdi	TOURE	Direction Régionale Eaux et Forêts
53. Sidi	SOFARA	Direction Régionale Eaux et Forêts
54. Aboubakrine	TROARE	Coordonnateur Régional PAM.
55. Macky	COULIBALY	PAM/Division - Suivi - Evaluation
56. Bakary	DIALLO	PAM/Division - Suivi - Evaluation

Région de Gao :

57. Colonel Tiécoura	DOUMBIA	Gouverneur de Région
58. Chiaka	CISSE	Directeur de Cabinet
59. Salif	SOUMBOUNOU	Conseiller Affaires Administratives
60. Maki	TALL	Directeur Rég. du Plan et de la Stat.
61. Yaya	BOCAR	Direct° Régionale de l'Hyd. et de l'Ener
62. Boukary	KASSAMBARA	DRFAH
63. Bakary	KANE	DRFAH
64. Dr Klémon	TRAORE	Directeur Régional de la Santé
65. Dr Oumar Chérif	HAÏDARA	Directeur de l'Hôpital Régional
66. Bakary	DIARRA	Coordinateur ONG Accord
67. Emanuel	SAGARA	Directeur Régional Education
68. Dr Souleymane	CAMARA	Directeur Régional Elevage
69. Seydou Sadou	MAÏGA	Direct° Rég. Agriculture/PNVA
70. Carolyn	WAND HCR	
71. Mohamed El	MOCTAR	HCR
72. Mohamed	SACKO	Chef Antenne UNICEF
73. Hachimi	MAÏGA	PENU

2°) Partenaires bilatéraux

74. Cheikné H.	SOUMARE	Représentant ACDF/Canada
75. Pierre	JEANVOINE	Mission Française de Coop. et d'Act° Cult.
76. Richard	Gold	Directeur pi US-AID
77. Mamadou Namory	TRAORE	Représentant Pays-Bas

13°) Système des Nations Unies

78. Mohamed A.	TOURE	Banque Mondiale
79. Diame Youssouf	THIAM	Banque Mondiale
80. F. Toré	ROSE	Rep. Résid. PNUD
81. Fidèle	DIONOU	PNUD
82. Théodore	MPATSWE	PNUD
83. Mme SY Maimouna	BA	PNUD
84. Kalfa	SANOGO	PNUD
85. Silidion	N'KULIKIYIMFURA	PNUD
86. Oumar	SACKO	PNUD
87. Djeidi	SYLLA	PNUD
88. Yasmine	THIAM	PNUD
89. Marie Kagaju	LAUGHARN	PNUD
90. Li	ZHENHUA	Resp. FAO
91. Dr Bocar	DIALLO	FAO
92. André	ROBERFROID	Resp. UNICEF
93. Louis Georges	ARSENAULT	UNICEF
94. Gecta	NARAYAN	UNICEF
95. Gaoussou	BAH	UNICEF
96. François Xavier	Doudou KIADILA	Représentant/ HCR
97. Rolf	GULDBERG	HCR
98. Hawa	KANE	HCR
99. Karl	STEINACKER	HCR
100. Abou	SOW	HCR
101. Boubacar Monzon	TRAORE	FNUAP
102. Mantala	TRAORE	FNUAP
103. Mme Rokiatou	LY	FNUAP
104. Kasser	BADAOUT	Directeur/PAM
105. Thomas	YANGA	PAM
106. Mme ISSABRE F	SOW	PAM
107. Dr Hélène Mambu	MA-DISU	Représentante OMS
108. Abdramane	MAÏGA	OMS
109. Mme	MAÏGA	OMS

4°) ONG

110. Moussa	SISSOKO	Directeur Mali-Enjeu (SECO-ONG)
111. Aminata	SIDIBE	Représentant CAFO-ONG Femmines
112. Mme MAÏGA Sina	DAMBA	CCA-ONG
113. Dr TOURE Fatoumata	DIALLO	Groupe Pivot Survie de l'Enfant
114. Modibo	MAÏGA	Groupe Pivot Survie de l'Enfant
115. Zoumana	KONE	Groupe Pivot Education de Base
116. Bachiaka	SANGARE	Groupe Pivot Education de Base

5°) Personnes ressources

117. Cheick B.	BATHILY	Expert National C. au Nord
118. Mme Lala Ben	BARKA	PRODEC
119. Mme DIALLO B.	SENE	NATCAP/DNP